



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

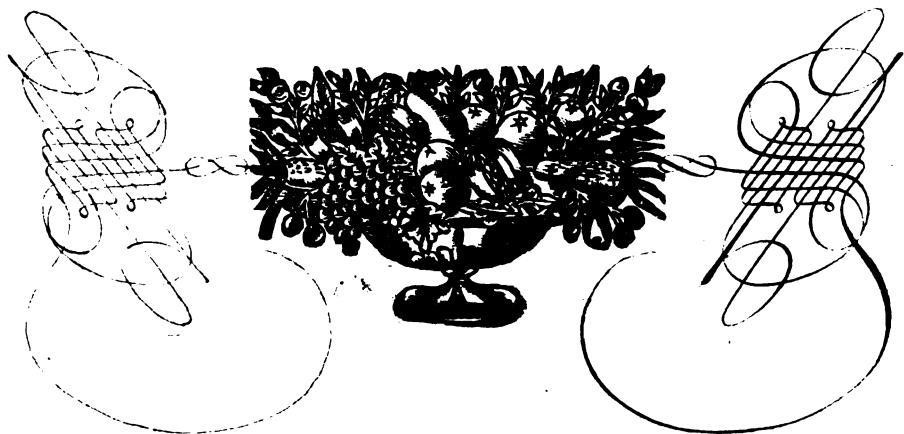
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

100 -

TRAITE DU TRIANGLE ARITHMETIQUE, AVEC QVELQVES AVTRES

PETITS TRAITEZ SVR LA

Dopo Leonard *MESME MATIERE.* Additius
Biblio. Stud. Acad. Paris.
Par Monsieur PASCAL. anno 1780.



A PARIS,
Chez GUILLOUME DESPREZ, rue saint Jacques,
à Saint Prosper.

M. D C. L X V.

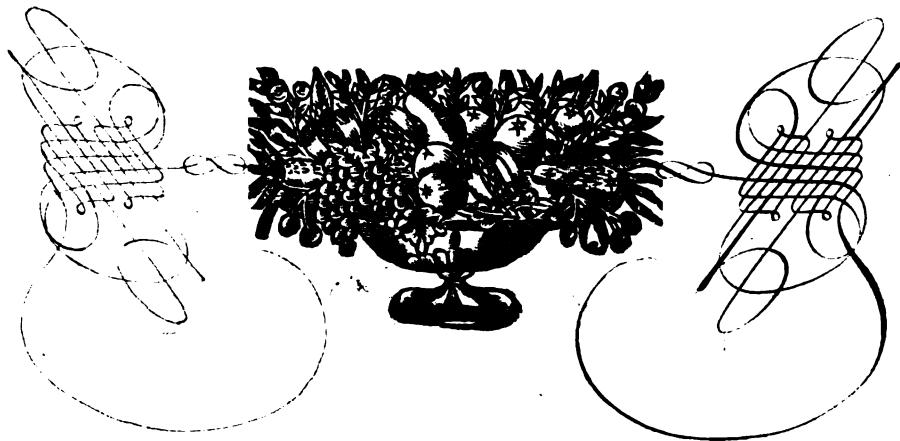


TRAITE DU TRIANGLE ARITHMETIQUE, AVEC QVELQVES AVTRES

PETITS TRAITEZ SVR LA

*Dono Leonard
bibliot. Stud.* MESME MATIERE. *Additus
Acad. Paris.
anno 1789.*

Par Monsieur PASCAL.



A PARIS,
Chez GUILLOUME DESPREZ, rue saint Jacques,
à Saint Prosper.

M. D C. L X V.



10
273
Res. VA

AVERTISSEMENT.



Es Traitez n'ont point encore paru , quoy
qu'il y ayt desja long-temps qu'ils soient
composez . On les à trouuez tous Impri-
mez parmy les papiers de Monsieur Pascal ,
ce qui fait voir qu'il auoit eu dessein de les publier :
Mais ayant , peu de temps apres , entierement quitté
ces sortes d'études , il negligea de faire paroistre ces
Ouurages , que l'on a jugé à propos de donner au pu-
blic apres sa mort , pour ne le pas priuer de l'avantage
qu'il en pourra retirer . C'est l'vnique but que l'on a eu
dans cette publication ; Car quoy que ces Traitez
ayent esté admirez par toutes les personnes qui les ont
lēus , on ne les juge pas neantmoins capables de pouuoir
beaucoup adiouster à la reputation que Monsieur Pas-
cal s'est aquise parmy toutes les personnes sçauantes , par
les Ouurages plus considerables qu'on a veûs de luy .
Et l'on supplie le Lecteur de les regarder aussi comme
vne chose qu'il a negligée luy mesme , & à laquelle
il ne s'est appliqué que legerement , & plutost pour
delasser son esprit que pour l'employer , la jugeant
indigne de cette application forte & serieuse qu'il auoit
accoutumé d'apporter dans les choses plus importantes ,
& qui meritent seules , comme il le disoit souuent ,
d'occuper l'esprit des personnes raisonnables & Chre-
stiennes .

TABLE DES TRAITEZ contenus dans ce Recueil.

- I. **T**raité du Triangle Arithmetique.
TII. Divers usages du Triangle Arithmetique, dont
le Generateur est l'unité. Sçauoir :
Vsage du Triangle Arithmetique pour les ordres Numeriques.
Vsage du Triangle Arithmetique pour les Combinaisons.
- III. Vsage du Triangle Arithmetique, pour determiner les
partis qu'on doit faire entre deux ioueurs qui iouent en
plusieurs parties.
- IV. Vsage du Triangle Arithmetique pour trouuer les puif-
fances des Binomes & Apotomes.
- V. Traité des ordres Numeriques.
- VI. De numericis ordinibus tractatus.
- VII. De numerorum continuorum productis, seu, de nume-
ris qui producuntur ex multiplicatione numerorum serie
naturali procedentium.
- VIII. Numericarum potestatum Generalis resolutio.
- IX. Combinationes.
- X. Potestatum Numericarum summa.
- XI. De numeris multiplicibus, ex sola Caracterum numeri-
corum additione agnoscendis.



TRAITTE' DV TRIANGLE ARITHMETIQUE, DEFINITIONS.



'Appelle Triangle Arithmetique, vne figure dont la construction est telle.

Je mene d'vn point quelconque, G , deux lignes perpendiculaires, l'une à l'autre, GV , $G\zeta$, dans chacune desquelles je prenant que je veux de parties égales, & continuées à commencer par G , que je nomme $1.2.3.4.\&c.$ Ces nombres sont les exposans des divisions des lignes.

Ensuite je joins les points de la première division qui sont dans chacune des deux lignes, par vne autre ligne qui forme vn triangle dont elle est la base.

Je joins ainsi les deux points de la seconde division par vne autre ligne, qui forme un second triangle dont elle est la base.

Et joignant ainsi tous les points de division, qui ont vn mesme exposant, i'en forme autant de triangles & de bases.

Je mene par chacun des points de division, des lignes paralleles aux costez, qui par leurs intersections forment de petits quarrez, que j'appelle Cellules.

Et les cellules qui sont entre deux paralleles qui vont de gauche à droit, s'appellent cellules d'un mesme rang parallelle, comme les cellules, $G,\sigma,\pi,\&c.$ ou $\varphi,\dot{\tau},\theta,\&c.$

Et celles qui sont entre deux lignes qui vont de haut en bas, s'appellent, cellules d'un mesme rang perpendiculaire, comme les cellules $G,\varphi,A,D,\&c.$ & celles- τ , $\sigma,\dot{\tau},B,\&c.$

Et celles qu'une mesme base traverse diagonalement sont dites cellules d'une mesme base, comme celles qui suivent, $D,B,\theta,\lambda,\&c.$ celles- τ , $A,\dot{\tau},\pi.$

Les cellules d'une mesme base également distantes de ses extremitez, sont dites reciproques, comme celles- τ , $E,R,\&c.$ $B,\theta.$ Parce que l'exposant du rang parallelle de l'une, est le mesme que l'exposant du rang perpendiculaire de l'autre, comme il paroît en cet exemple, où E , c'est

A

2 TRAITTE DU TRIANGLE

dans le second rang perpendiculaire, & dans le quatriesme parallelle; & sa reciproque R, est dans le second rang parallelle, & dans le quatriesme perpendiculaire reciproquement. Et il est bien facile de demontrer que celles qui ont leurs exposans reciproquement pareils, sont dans vne meisme base, & également distantes de ses extremitez.

Il est aussi bien facile de demontrer, que l'exposant du rang perpendiculaire de quelque cellule que ce soit, ioint à l'exposant de son rang parallelle, surpassé de l'vnité l'exposant de sa base.

Par exemple, la cellule F, est dans le troisième rang perpendiculaire, & dans le quatriesme parallelle, & dans la sixiesme base, & ces deux exposants des rangs, 3 + 4 surpassent de l'vnité l'exposant de la base 6, ce qui vient de ce que les deux costez du Triangle sont diuisez en vn pareil nombre de parties, mais cela est plusloft compris, que demonstre.

Cette remarque est de mesme nature, que chaque base contient vne cellule plus que la precedente, & chacune autant que son exposant d'vnitez, ainsi la seconde a 2 cellules, la troisième A + n en a trois &c.

Or les nombres qui se mettent dans chaque cellule se trouuent par cette methode.

Le nombre de la premiere cellule qui est à l'angle droit est arbitraire, mais celuy-là étant place tous les autres sont forcez, & pour cette raison il s'appelle le Generateur du triangle. Et chacun des autres est specifié par cette seule regle.

Le nombre de chaque cellule, est égal à celuy de la cellule qui la precede dans son rang perpendiculaire, plus à celuy de la cellule qui la precede dans son rang parallelle. Ainsi la cellule F, c'est à dire le nombre de la cellule F, égale la cellule C, plus la cellule E; & ainsi des autres.

D'où se tirent plusieurs consequences. En voicy les principales, ou je considere les triangles, dont le generateur est l'vnité; mais ce qui s'en dira conviendra à tous les autres.

Consequence première..

En tout Triangle Arithmetique, toutes les cellules du premier rang parallelle, & du premier rang perpendiculaire, sont pareilles à la generatrice.

Car par la construction du Triangle, chaque cellule est égale à celle qui la precede dans son rang perpendiculaire, plus à celle qui la precede dans son rang parallelle; Or les cellules du premier rang parallelle, n'ont aucunes cellules qui les precedent dans leurs rangs perpendiculaires, ny celles du premier rang perpendiculaire dans leurs rangs paralleles, donc

elles sont toutes égales ent' elles, & partant au premier nombre generateur.

Ainsi, ω , égale $G + \theta$, c'est à dire ω , égale, G .

Ainsi A , égale $\omega + \theta$, c'est à dire ω .

Ainsi σ , égale $G + \theta$, & π , égale $\omega + \theta$.

Et ainsi des autres.

Consequence seconde.

En tout Triangle Arithmetique, chaque cellule est égale à la somme de toutes celles du rang parallel precedent, comprises depuis son rang perpendiculaire jusques au premier inclusivement.

Soit vne cellule quelconque ω , je dis qu'elle est égale à $R + \theta + \downarrow + \omega$, qui sont celles du rang parallel supérieur depuis le rang perpendiculaire de ω , jusques au premier rang perpendiculaire.

Cela est evident par la seule interpretation des cellules, par celles d'où elles sont formées.

Car ω , égale $R + C$.

$$\begin{array}{c} \underbrace{}_{\theta + B} \\ \underbrace{}_{\downarrow + \pi} \\ + \uparrow A \end{array}$$

Car A & ω sont égaux entr'eux,
par la precedente.

Donc ω égale $R + \theta + \downarrow + \pi$.

Consequence troisième.

En tout Triangle Arithmetique, chaque cellule égale la somme de toutes celles du rang perpendiculaire precedant, comprises depuis son rang parallel jusques au premier inclusivement.

Soit vne cellule quelconque C , je dis qu'elle est égale à $B + \downarrow + \sigma$, qui sont celles du rang perpendiculaire precedant depuis le rang parallel de la cellule C , jusques au premier rang parallel.

Cela paroist de mesme par la seule interpretation des cellules.

Car C , égale $B + \theta$.

$$\begin{array}{c} \underbrace{}_{\downarrow + \pi} \\ + \uparrow \pi \end{array}$$

Car π égale σ par la premiere.

Donc C , égale $B + \downarrow + \sigma$.

Consequence quatrième.

En tout Triangle Arithmetique, chaque cellule diminuée de l'vnité, est égale à la somme de toutes celles qui sont comprises entre son rang parallele, & son rang perpendiculaire exclusivement.

Soit vne cellule quelconque ξ , ie dis que $\xi - G$ égale $R + \theta + \downarrow + \uparrow + \pi + \sigma + G$; qui sont tous les nombres compris entre le rang $\xi = CBA$, & le rang $\xi = S\mu$, exclusivement.

Cela paroist de mesme par l'interprétation.

Car ξ égale $\lambda + R + \sigma$

$$\begin{array}{c} \pi + \theta + C \\ \swarrow \quad \searrow \\ \sigma + \downarrow + \uparrow + B \\ \swarrow \quad \searrow \\ G + \phi + A \\ \searrow \\ G \end{array}$$

Donc ξ égale $\lambda + R + \pi + \theta + \sigma + \downarrow + \uparrow + G + \phi + G$.

Aduertissement.

J'ay dit dans l'enonciation, chaque cellule diminuée de l'vnité, parce que l'vnité est le generateur : mais si c'estoit vn autre nombre, il faudroit dire, chaque cellule diminuée du nombre generateur.

Consequence cinquiesme.

En tout Triangle Arithmetique, chaque cellule est égale à sa reciproque.

Car dans la seconde base $\phi \sigma$, il est evident que les deux cellules reciproques ϕ , σ , sont égales entr'elles, & à G .

Dans la troisième A, \downarrow, π , il est visible de mesme que les reciproques π , A , sont égales entr'elles & à G .

Dans la quatrième, il est visible que les extremes D, λ , sont encores égales entr'elles & à G .

Et celles d'entre deux, B, θ , sont visiblement égales, puisque B égale $A + \downarrow + \theta$ égale $\downarrow + \pi$, or $\pi + \downarrow$ sont égales à $A + \downarrow$ parce qui est montré donc &c.

Ainsi l'on monstrera dans toutes les autres bases que les reciproques sont égales, parce que les extremes sont toujours pareilles à G ,

ARITHMETIQUE.

& que les autres s'interpretent touſieurs par d'autres égales dans la base precedente qui ſont reciproques entr'elles.

Conſequence ſixiesme.

En tout Triangle Arithmetique, vn rang parallele, & vn perpendiculaire, qui ont vn meſme exposant, ſont compoſez de cellules toutes pareilles les vnes aux autres.

Car ils ſont compoſez de cellules reciproques.

Ainsi le ſecond rang perpendiculaire $\diamond \downarrow B E M Q$ eſt entierement pareil au ſecond rang parallele $\diamond \downarrow \theta R S N$.

Conſequence ſeptiesme.

En tout Triangle Arithmetique, la ſomme des cellules de chaque baſe, eſt double de celles de la baſe precedente.

Soit vne baſe quelconque $D B \theta \lambda$. Je dis que la ſomme de ſes cellules, eſt double de la ſomme des cellules de la precedente $A \downarrow \pi$.

Car les extremes, D, λ , Et chacune des autres B, θ ,
égalent les extremes, A, π , en égalent deux de, $A \uparrow \downarrow, \downarrow \uparrow \pi$,
l'autre baſe.

Donc, $D \uparrow \lambda \uparrow B \uparrow \theta$, égalent $2 A \uparrow 2 \downarrow \uparrow 2 \pi$,

La meſme chose ſe demonſtre de meſme de toutes les autres.

Conſequence huitiesme.

En tout Triangle Arithmetique, la ſomme des cellules de chaque baſe, eſt vn nombre de la progreſſion double, qui commence par l'vnité, dont l'exposant eſt le meſme que celuy de la baſe.

Car la premiere baſe eſt l'vnité.

La ſeconde eſt double de la premiere, donc elle eſt 2.

La troiſiesme eſt double de la ſeconde, donc elle eſt 4.

Et ainſi à l'inſinny.

Aduertiffement.

Si le generateur n'eſtoit pas l'vnité, mais vn autre nombre comme 3, La meſme chose ſcroit vraye; mais il ne faudroit pas prendre les nombres de la progreſſion double à commencer par l'vnité, ſçauoir, 1, 2, 4, 8, 16. &c. mais ceux d'une autre progreſſion double à commencer par le generateur 3, ſçauoir, 3, 6, 12, 24, 48, &c.

TRAITE DU TRIANGLE

Consequence neuiesme.

En tout Triangle Arithmetique, chaque base diminuée de l'vnite, est égale à la somme de toutes les precedentes.

Car c'est vne propriété de la progression double.

Aduertissement.

Si le generateur estoit autre que l'vnite, il faudroit dire, chaque base diminuée du generateur.

Consequence dixiesme.

En tout Triangle Arithmetique, la somme de tant de cellules continues qu'on voudra de sa base, à commencer par vne extremité, est égale à autant de cellules de la base precedente, plus encore à autant hormis vne.

Soit prise la somme de tant de cellules qu'on voudra de la base D & par exemple les trois premieres, $D + B + \theta$,

Le dis quelle est égale à la somme des trois premieres de la base precedente $A + \downarrow + \pi$, plus aux deux premieres de la mesme base $A + \downarrow$.

Car $D.$ $B.$ $\theta.$

\swarrow \swarrow \swarrow
égale $A.$ $A + \downarrow.$ $\downarrow + \pi.$ Donc, $D + B + \theta$ égale, $2A + 2\downarrow + \pi.$

Definition.

I'appelle, Cellules de la Diuidente, celles que la ligne qui divise l'angle droit par la moitié, traue se diagonalement comme les cellules, G, \downarrow , C, ρ , &c.

Consequence vnziesme.

Chaque cellule de la Diuidente, est double de celle qui la precede dans son rang parallele ou perpendiculaire.

Soit vne cellule de la Diuidente, C, Le dis qu'elle est double de, θ , & aussi de, B.

Car, C, égale, $\theta + B$, &, θ , égale B, par la cinquiesme consequence.

Aduertissement.

Toutes ces consequences, sont sur le sujet des égalitez qui se rencontraient.

ARITHMETIQUE.

T

rent dans le Triangle Arithmetique. On en va voir maintenant les proportions, dont la proposition suivante est le fondement.

Consequence douzième.

En tout Triangle Arithmetique, deux cellules contigues étant dans vne même base, la superieure est à l'inférieure, comme la multitude des cellules depuis la supérieure iusques au haut de la base, à la multitude de celles, depuis l'inférieure iusques en bas inclusivement.

Soient deux cellules contigues quelconques d'une même base, E, C,
Je dis que E est à C comme 2 à 3.

\sqrt{v} \sqrt{v}

inférieure, superieure, parce qu'il y a deux parce qu'il y a trois
cellules depuis E cellules depuis C
iusques en bas, iusques en haut,
ſçauoir, E, H; ſçauoir C, R, &c.

Quoy que cette proposition ait vne infinité de cas, i'en donneray vne démonstration bien courte, en supposant 2 lemme.

Le 1. qui est evident de soy-mesme, que cette proportion se rencontre dans la seconde base ; car il est bien visible que ϑ est à σ comme 1 à 1.

Le 2. que si cette proportion se trouue dans vne base quelconque, elle se trouuera nécessairement dans la base suivante.

D'où il se voit, qu'elle est nécessairement dans toutes les bases : car, elle est dans la seconde base, par le premier lemme, donc par le second elle est dans la troisième base, donc dans la quatrième, & à l'infiny.

Il faut donc seulement démontrer le second lemme, en cette sorte. Si cette proportion se rencontre en vne base quelconque, comme en la quatrième D λ, c'est à dire, si D est à B comme 1 à 3. Et B, à θ comme 2 à 2. Et θ à λ comme 3 à 1. &c.

Je dis, que la même proportion se trouvera dans la base suivante, H μ, & que par exemple E est à C comme 2 à 3.

Car D est à B comme 1 à 3. par l'hypothèse.

Donc D + B est à B comme 1 + 3 à 3.

$\overbrace{}$ $\overbrace{}$

E à B comme 4 à 3.

De même, B est à θ comme 2 à 2 par l'hypothèse.

Donc, B + θ à B comme, 2 + 2 à 2.

$\overbrace{}$ $\overbrace{}$

C à B comme 4 à 2

Mais B à E comme 3 à 4 comme il est montré.

Donc par la proportion troublée, C est à E comme 3 à 2.

Ce qu'il falloit démontrer.

8 TRAITTE DU TRIANGLE

On le monstrera de mesme dans tout le reste, puisque cette preuve n'est fondée que sur ce que cette proportion se trouve dans la base precedente, & que chaque cellule est égale à sa precedente, plus à sa superieure, ce qui est vray par tout.

Consequence treiziesme.

En tout Triangle Arithmetique, deux cellules continuës estant dans vn mesme rang perpendiculaire, l'inférieure est à la superieure ; comme l'exposant de la base de cette superieure, à l'exposant de son rang parallele.

Soient deux cellules quelconques dans vn mesme rang perpendiculaire, F, C, Je dis que,

F est à C comme 5. à 3.
l'inférieure. La superieure exposant de exposant du rang
la base de C. parallele de C.

Car E est à C comme 2. à 3.

Donc $E + C$ est à C comme $2 + 3$ à 3.

F est à C comme 5. à 3.

Consequence quatorziesme.

En tout Triangle Arithmetique, deux cellules continuës estant dans vn mesme rang parallele, la plus grande est à sa precedente, comme l'exposant de la base de cette precedente, à l'exposant de son rang perpendiculaire.

Soient deux cellules dans vn mesme rang parallele F, E,
Je dis que,

F est à E comme 5. à 2.
La plus grande precedente exposant de exposant du rang
la base de E. perpendicul. de E.

Car E est à C comme 2. à 3.

Donc $E + C$ est à E comme $2 + 3$. à 2.

F est à E comme 5. à 2.

Consequence quinziesme.

En tout Triangle Arithmetique, la somme des cellules d'un quelconque rang parallele, est à la dernière de ce rang, comme l'exposant du triangle, est à l'exposant du rang.

Soit

ARITHMETIQUE.

Soit vn triangle quelconque , par exemple le quatrième G D λ ,
Ie dis que quelque rang qu'on y prenne comme le second parallele , la
somme de ses cellules , l'quois , φ + ∫ + θ , est à θ comme 4. à 2.
Car φ + ∫ + θ , égale C , & C est à θ comme 4. à 2. par la treizième
Consequence.

Consequence seizeième.

En tout Triangle Arithmetique , vn quelconque rang par-
allele , est au rang inferieur , comme l'exposant du rang
inferieur à la multitude de ses cellules.

Soit vn triangle quelconque , par exemple le cinquième μ G H . Ie
dis que quelque rang qu'on y prenne , par exemple le troisième , la
somme de ses cellules , est à la somme de celles du quatrième , c'est à di-
re A + B + C est à D + E . Comme 4. exposant du rang quatrième
à 2. qui est l'exposant de la multitude de ses cellules , car il en con-
tient 2.

Car A + B + C égale F , & D + E égale M .
Or F est à M comme 4 à 2. par la douzième Consequence .

Advertissement.

On pourroit l'enoncer aussi de cette sorte.

Chaque rang parallele est au rang inferieur comme l'exposant du
rang inferieur , à l'exposant du triangle , moins l'exposant du rang su-
perieur .

*Car l'exposant d'un triangle moins l'exposant d'un de ses rangs est
toujours égal à la multitude des cellules du rang inferieur.*

Consequence dix-septième.

En tout Triangle Arithmetique , quelque cellule que ce
soit iointe à toutes celles de son rang perpendiculaire ,
est à la mesme cellule iointe à toutes celles de son rang
parallele , comme les multitudes des cellules prises dans
chaque rang .

Soit vne cellule quelconque B , Ie dis que B + ∫ + σ est à B + A
comme 3. à 2.

*Ie dis 3 , parce qu'il y a trois cellules adjointes dans l'antecedent ;
Or 2 , parce qu'il y en a deux dans le consequent .*

Car B + ∫ + σ égale C par la troisième consequence , & B + A
égale E par la seconde consequence .

Or C est à E comme 3 à 2. par la douzième consequence .

B

Consequence dix-huitieme.

En tout Triangle Arithmetique, deux rangs paralleles également distans des extremitez, sont entr'eux, comme la multitude de leurs cellules.

Soit vn triangle quelconque G V Z, & deux de ses rangs également distans des extremitez: comme le sixiesme P + Q & le second φ + ψ + θ + R + S + N,

Le dis que la somme des cellules de lvn, est à la somme des cellules de l'autre, comme la multitude des cellules de lvn, est à la multitude des cellules de l'autre.

Car par la sixiesme consequence, le second rang parallele φ + θ R S N, est le même que le second rang perpendiculaire σ + B E M Q, duquel nous venons de demontrer cette proportion.

Advertissement.

On peut l'enoncer ainsi.

En tout Triangle Arithmetique, deux rangs paralleles, dont les exposants joints ensemble excedent de lvnité l'exposant du Triangle, sont entr'eux, comme leurs exposants reciproquement.

Car ce n'est qu'une même chose que ce qui vient d'être enonce.

Consequence dernière.

En tout Triangle Arithmetique, deux cellules continuës estant dans la diuidente, l'inférieure, est à la supérieure prise quatre fois, comme l'exposant de la base de cette supérieure, à vn nombre plus grand de lvnité.

Soient deux cellules de la diuidente ρ, C,
Le dis que ρ est à 4 C comme σ. à 6.

*exposant de la
base de C.*

Car ρ est double de σ, & C de θ, donc 4 θ égalent 2. C,
Donc 4 θ sont à C comme 2. à 1.

Or ρ est à 4 C comme σ à 4 θ,

ou en raison composée de σ, à C + C à 4 θ

Par les Conseq. preced. σ, à, 3. 1. à 2.
ou 3 à 6.
σ. à 6.

Donc ρ est à 4 C comme σ. à 6. Ce qu'il falloit demontrer.

Aduertissement.

On peut tirer de là beaucoup d'autres proportions que je supprime, parce que chacun les peut facilement conclure, & que ceux qui s'y voudront attacher en trouveront peut être de plus belles que celles que je pourrois donner. Je finis donc par le Problème suivant, qui fait l'accomplissement de ce traité.

PROBLEME.

Estant donnez les exposans des rangs perpendiculaire & parallele d'une cellule, trouuer le nombre de la cellule, sans se servir du Triangle Arithmetique.

Soit par exemple proposé de trouuer le nombre de la cellule ξ , du cinquiesme rang perpendiculaire, & du troisième rang parallele.

Ayant pris tous les nombres qui precedent l'exposant du perpendiculaire 5. scauoir 1, 2, 3, 4;

Soient pris autant de nombres naturels, à commencer par l'exposant du parallele 3, scauoir 3, 4, 5, 6.

Soient multipliez les premiers l'un par l'autre, & soit le produit 24. Soient multipliez les autres l'un par l'autre, & soit le produit 360. qui diuisé par l'autre produit 24. donne pour quotient 15. Ce quotient est le nombre cherché.

Car ξ est à la premiere de sa base V, en raison composée de toutes les raisons des cellules d'entre deux, c'est à dire,

ξ est à V, en raison comp. de ξ à p + p à K + K à Q + Q à V
ou
par la 12. Conseq. $\underbrace{3 \text{ à } 4}_{\text{ou}}. \underbrace{4 \text{ à } 3}_{\text{ou}}. \underbrace{5 \text{ à } 2}_{\text{ou}}. \underbrace{6 \text{ à } 1}_{\text{ou}}$

Donc ξ est à V Comme 3 en 4 en 5 en 6. à 4 en 3 en 2 en 1.

Mais V est l'vnité; donc ξ , est le quotient de la diuision du produit de 3 en 4 en 5 en 6. par le produit de 4 en 3 en 2 en 1.

Aduertissement.

Si le generateur n'efoit pas l'vnité, il eust fallu multiplier le quotient par le generateur.



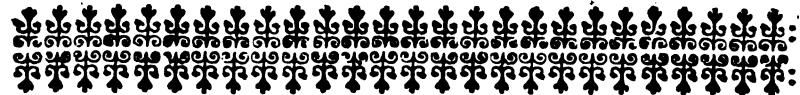
DIVERS VSAGES DV TRIANGLE ARITHMETIQUE.

Dont le generateur est l'Vnité.

Apres auoir donné les proportions qui se rencontrent entre les cellules & les rangs des Triangles Arithmetiques, ie passe à divers usages de ceux dont le generateur est l'unité ; c'est ce qu'on verra dans les traitez suivans. Mais i'en laisse bien plus que ie n'en donne ; c'est une chose estrange combien il est fertile en proprietez, chacun peut s'y exercer ; l'auertis seulement icy, que dans toute la suite, i'en entend parler que des Triangles Arithmetiques, dont le generateur est l'unité.



A



VSAGE DV TRIANGLE ARITHMETIQUE,

POVR LES ORDRES NUMERIQUES.



N a consideré dans l'Arithmetique les nombres des différentes progressions ; on a aussi consideré ceux des différentes puissances , & des differents degréz ; mais on n'a pas ce me semble assez examiné ceux dont ie parle , quoy qu'ils soient d'un tres grand usage , & mesme ils n'ont pas de nom , ainsi i'ay esté obligé de leur en donner ; Et parce que ceux de progression , de degré & de puissance , sont déjà employez , ie mesfes de celuy d'ordres .

I'appelle donc *Nombres du premier ordre* les simples unités.

1, 1, 1, 1, 1, &c.

I'appelle , *Nombres du second ordre* , les naturels qui se forment par l'addition des unités. 1, 2, 3, 4, 5, &c.

I'appelle , *Nombres du troisième ordre* ceux qui se forment par l'addition des naturels , qu'on appelle Triangulaires.

1, 3, 6, 10, &c.

C'est à dire , que le second des triangulaires , sçauoir , 3 , égale la somme des deux premières naturels qui sont , 1, 2 ; ainsi le troisième triangulaire , 6 , égale la somme des trois premiers naturels . 1, 2, 3, &c.

I'appelle , *Nombres du quatriesme ordre* ceux qui se forment par l'addition des triangulaires , qu'on appelle Pyramidaux.

1, 4, 10, 20, &c.

I'appelle , *Nombres du cinquiesme ordre* ceux qui se forment par l'addition des precedents , auquel on n'a pas donné de nom exprés , & qu'on pourroit appeller triangulo-triangulaires.

1, 5, 15, 35 &c.

I'appelle , *Nombres du sixiesme ordre* ceux qui se forment par l'addition des precedents.

1, 6, 21, 56, 126, 252, &c.

Et ainsi à l'infiny. 1, 7, 28, 84, &c.

1, 8, 36, 120, &c.

Or si on fait vne table de tous les ordres des nombres , où l'on marque à-costé les exposans des ordres , & au dessus les Racines , en cette sorte .

POVR LES ORDRES NUMERIQUES. 3
Racines.

		1	2	3	4	5	&c.
Vnitez.	Ordre	1	1	1	1	1	&c.
Naturels	Ordre 2	1	2	3	4	5	&c.
Triangul.	Ordre 3	1	3	6	10	15	&c.
Pyramid.	Ordre 4	1	4	10	20	35	&c.
	&c.						

On trouuera cette Table pareille au Triangle Arithmetique.

Et le premier ordre des nombres, sera le mesme que le premier rang parallele du Triangle;

Le second ordre des nombres, sera le mesme que le second rang parallele; Et ainsi à l'infiny.

Car dans le Triangle Arithmetique le premier rang est tout dvnitez, & le premier ordre des nombres est de mesme tout dvnitez.

Ainsi dans le Triangle Arithmetique, chaque cellule, comme la cellule F, égale, C + B + A, c'est à dire qu'elle égale la supérieure, plus toutes celles qui precedent cette supérieure dans son rang parallele; comme il a été prouvé dans la 2. Conseq. du Traitté de ce Triangle. Et la mesme chose se trouve dans chacun des ordres des nombres: Car, par exemple, le troisième des Pyramidaux 10, égale les trois premiers des triangulaires 1 + 3 + 6, puis qu'il est formé par leur addition.

D'où il se void manifestement, que les rangs paralleles du triangle, ne sont autre chose que les Ordres des nombres; Et que les exposans des rangs paralleles, sont les mesmes que les exposans des ordres, & que les exposans des rangs perpendiculaires, sont les mesmes que les Racines: Et ainsi le nombre par exemple, 21, qui dans le Triangle Arithmetique se trouve dans le troisième rang parallele, & dans le sixième rang perpendiculaire; étant consideré entre les ordres numeriques, il sera du troisième ordre, & le sixième de son ordre, ou de la sixième racine.

Ce qui fait connoistre, que tout ce qui a été dit des rangs & des cellules du Triangle Arithmetique, convient exactement aux ordres des nombres, & que les mesmes égalitez & les mesmes proportions qui ont été remarquées aux vns, se trouueront aussi aux autres; il ne faudra seulement que changer les énonciations, en substituant les termes qui conviennent aux ordres numeriques, comme ceux de racine & d'ordre, à ceux qui conviennent au Triangle Arithmetique, comme de rang parallele & perpendiculaire. L'en donneray vn petit traité à part, où quelques exemples qui y sont rapportez feront ayflement appercevoir tous les autres.

A ij



*VSAGE DV TRIANGLE ARITMETIQUE,
POVR LES COMBINAISSONS.*

 E mot de, *Combinaison*, a esté pris en plusieurs sens differens ; de sorte que pour oster l'equiuoque, ie suis obligé de dire comment ie l'entends.

Lors que de plusieurs choses, on donne le choix d'un certain nombre, toutes les manieres d'en prendre autant qu'il est permis, entre toutes celles qui sont presentées, s'appellent icy, *les differentes combinaisons*.

Par exemple, si de quatre choses exprimées par ces quatre lettres, A, B, C, D, on permet d'en prendre, par exemple, deux quelconques ; toutes les manieres d'en prendre deux différentes dans les quatre qui sont proposées, s'appellent, *Combinaisons*.

Ainsi on trouuera par experiance, qu'il y a six manieres différentes d'en choisir deux dans quatre; car on peut prendre, A & B, ou A & C, ou, A & D, ou B, & C, ou B & D, ou C, & D.

Le ne conte pas, A, & A, pour vne des manieres d'en prendre deux, car ce ne sont pas des choses différentes, ce n'en est qu'une repetée.

Ainsi ie ne conte pas A, & B, & puis, B & A, pour deux manieres différentes, car on ne prend en l'une & en l'autre maniere que les deux mesmes choses, mais d'un ordre different seulement, & ie ne prends point garde à l'ordre; de sorte que ie pouuois m'expliquer en un mot à ceux qui ont accoustumé de considerer les combinaisons, en disant simplement que ie parle seulement des combinaisons qui se font sans changer l'ordre.

On trouuera de mesme par experiance, qu'il y a quatre manieres de prendre trois choses dans quatre, car on peut prendre, ABC, ou ABD, ou ACD, ou BCD.

Enfin on trouuera qu'on n'en peut prendre quatre dans quatre qu'en une maniere, scatoir, ABCD.

Le parleray donc en ces termes.

1	dans	4	se combine	4	fois.
2	dans	4	se combine	6	fois.
3	dans	4	se combine	4	fois.
4	dans	4	se combine	1	fois.

Où ainsi.

La multitude des combinaisons de 1 dans 4 est 4.

POVR LES COMBINAISONS.

5

La multitude des combinaisons de 2 dans 4 est 6.

La multitude des combinaisons de 3 dans 4 est 4.

La multitude des combinaisons de 4 dans 4 est 1.

Mais la somme de toutes les combinaisons en general qu'on peut faire dans quatre, est quinze, parce que la multitude des combinaisons de 1 dans 4, de 2 dans 4, de 3 dans 4, & de 4 dans 4, estans jointes ensemble, font 15;

En suite de cette explication je donneray ces consequences en forme de Lemmes.

Lemme 1.

Vn nombre ne se combine point dans vn plus petit, par exemple, quatre ne se combine point dans deux.

Lemme 2.

Vn dans vn se combine vne fois.

2 dans 2 se combine 1 fois.

3 dans 3 se combine 1 fois.

Et generalement vn nombre quelconque se combine vne fois seulement dans son égal.

Lemme 3.

1 dans 1 se combine 1 fois.

1 dans 2 se combine 2 fois.

1 dans 3 se combine 3 fois.

Et generalement l'vnité se combine dans quelque nombre que ce soit autant de fois qu'il contient d'vnitez.

Lemme 4.

S'il y a quatre nombres quelconques , le premier tel qu'on voudra, le second plus grand de l'vnité, le troisième tel qu'on voudra, pourueu qu'il ne soit pas moindre que le second , le quatrième plus grand de l'vnité que le troisième : La multitude des combinaisons du premier dans le troisième , jointe à la multitude des combinaisons du second dans le troisième ; égale la multitude des combinaisons du second dans le quatrième.

Soient quatre nombres tels que i'ay dit.

Le premier tel qu'on voudra , par exemple , 1.

Le second plus grand de l'vnité , sçauoir 2.

Le troisième tel qu'on voudra , pourueu qu'il ne soit pas moindre que le second , par exemple , 3.

Le quatrième plus grand de l'vnité , sçauoir , 4.

V S A G E D V T R I A N G L E A R I T H.

Ie dis que la multitude des combinaissons des 1 dans 3, plus la multitude des combinaissons de 2 dans 3, égale la multitude des combin. de 2 dans 4.

Soyent trois lettres quelconques, B, C, D.

Soyent les mesmes trois lettres, & vne de plus, A, B, C, D.

Prenons suiuant la proposition toutes les combinaissons d'vne lettre dans les trois, B, C, D. Il y en aura 3, sçauoir, B, C, D.

Prenons dans les mesmes 3 lettres toutes les combinaissons de deux, il y en aura 3, sçauoir, B C, BD, CD.

Prenons enfin dans les quatre lettres, A, B, C, D, toutes les combinaissons de 2, il y en aura 6, sçauoir, AB, AC, AD, BC, BD, CD.

Il faut demontrer, que la multitude des combinaissons de 1 dans 3, & celles de 2 dans 3, égalent celles de 2 dans 4;

Cela est aisé : Car, les combinaissons de 2 dans 4 sont formées par les combinaissons de 1 dans 3, & par celles de 2 dans 3.

Pour le faire voir. Il faut remarquer qu'entre les combinaissons de 2 dans 4, sçauoir, AB, AC, AD, BC, BD, CD ; il y en a où la lettre, A, est employée, & d'autres où elle ne l'est pas.

Celles où elle n'est pas employée sont, BC, BD, CD, qui par consequent sont formées de deux de ces trois lettres, B, C, D; Donc ce sont des combinaissons de 2 dans ces trois, B, C, D. Donc les combinaissons de 2 dans ces trois lettres, B, C, D, font portion des combinaissons de 2 dans ces quatre lettres, A, B, C, D, puisque elles forment celles où, A, n'est pas employée.

Maintenant si des combinaissons de 2 dans 4 où A est employée, sçauoir, AB, AC, AD, on oste l'A, il restera vne lettre seulement de ces trois, B, C, D, sçauoir, B, C, D ; qui sont precisement les combinaissons d'vne lettre dans les trois, B, C, D. Donc si aux combinaissons d'vne lettre dans les trois B, C, D, on adjouste à chacune la lettre, A, & qu'ainsi on ait AB, AC, AD, on formera les combinaissons de 2 dans 4, où A est employée; donc les combinaissons de 1 dans 3 font portion des combinaissons de 2 dans 4.

D'où il se void que les combinaissons de 2 dans 4, sont formées par les combinaissons de 2 dans 3, & de 1 dans 3 ; & partant que la multitude des combinaissons de 2 dans 4, égale celle de 2 dans 3, & de 1 dans 3.

On monstrera la mesme chose de tous les autres exemples, comme.

La mult. des combinaissons de 29 dans 40.

Et la mult. des combinaissons de 30 dans 40.

Egale la mult. des combinaissons de 30 dans 41.

Ainsi la multitude des combinaissons de 15 dans 55.

Et la multitude des combinaissons de 16 dans 55.

Egale la multitude des combinaissons de 16 dans 56.

Et ainsi à l'infiny. Ce qu'il falloit demontrer.

Proposition I.

En tout Triangle Arithmetique , la somme des cellules d vn rang parallele quelconque , égale la multitude des combinaissons , de l'exposant du rang , dans l'exposant du Triangle.

Soit vn triangle quelconque , par exemple le quatriesme G D A. Je dis que la somme des cellules d vn rang parallele quelconque , par exemple , du second $\sigma + \tau + \theta$. Egale la somme des combinaissons de ce nombre , 2 , qui est l'exposant de ce second rang , dans ce nombre , 4 , qui est l'exposant de ce triangle.

Ainsi la somme des cellules du 5 rang du 8 triangle égale la somme des combinaissons de 5 dans 8 , &c.

La demonstration en sera courte , quoy qu'il y ait vne infinité de cas , par le moyen de ces deux Lemmes.

Le 1. qui est euident de luy-mesme , que dans le premier triangle , cette égalité se trouue ; puisque la somme des cellules de son vniue rang , sçauoir , G , ou l'vnité , égale la somme des combinaissons de r , exposant du rang , dans 1 exposant du Triangle.

Le 2. que s'il se trouue vn Triangle Arithmetique dans lequel cette proportion se rencontre , c'est à dire dans lequel quelque rang que l'on prenne , il arriue que la somme des cellules soit égale à la multitude des combinaissons de l'exposant du rang dans l'exposant du Triangle ; Je dis que le Triangle suivant aura la mesme propriété.

D'où il s'ensuit que tous les Triangles Arithmetiques ont cette égalité ; car elle se trouue dans le premier Triangle par le premier Lemme , & mesme elle est encore euidente dans le second ; Donc , par le second Lemme , le suivant l'aura de mesme , & partant le suivant encore ; & ainsi à l'infiny .

Il faut donc seulement demonstrer le second Lemme.

Soit vn triangle quelconque , par exemple le troisieme , dans lequel on suppose que cette égalité se trouue , c'est à dire , que la somme des cellules du premier rang G + σ + τ ; égale la multitude des combinaissons de 1 dans 3 ; & que la somme des cellules du 2 rang σ + τ , égale les combinaissons de 2 dans 3 ; & que la somme des cellules du 3 rang A , égale les combinaissons de 3 dans 3 :

Je dis que le quatriesme triangle aura la mesme égalité , & que , par exemple , la somme des cellules du second rang σ + τ + θ , égale la multitude des combinaissons de 2 dans 4 .

8 VSAGE DU TRIANGLE ARITH. POUR LES COMB.

Car $\varphi + \dagger + \ddagger + \theta$ égale $\underbrace{\varphi + \dagger}_{\text{ou la multitude des combinais. de 2 dans 3.}} + \underbrace{\ddagger}_{\text{ou la multitude des combinais. de 1 dans 3.}}$

\dagger θ
 $G + \sigma + \tau$

Par l'hypothèse Ou la multitude des combinaisons

Par le 4 Lemme de 2 dans 4.
On le monstrera de même de tous les autres.

Ce qu'il falloit démontrer.

Proposition 2.

Le nombre de quelque cellule que ce soit, égale la multitude des combinaisons d'un nombre moindre de l'unité que l'exposant de son rang parallelle, dans un nombre moindre de l'unité que l'exposant de sa base.

Soit une cellule quelconque, F, dans le quatrième rang parallelle & dans la sixième base: Je dis qu'elle égale la multitude des combinaisons de 3 dans 5, moindres de l'unité que, 4 & 6: car elle égale les cellules, A + B + C. Donc par la précédente, &c.

Problème 1. Proposition 3.

Estant proposés deux nombres; Trouuer combien de fois l'un se combine dans l'autre, par le Triangle Arithmétique.

Soyent les nombres proposés 4, 6, il faut trouuer combien 4 se combine dans 6.

Premier moyen.

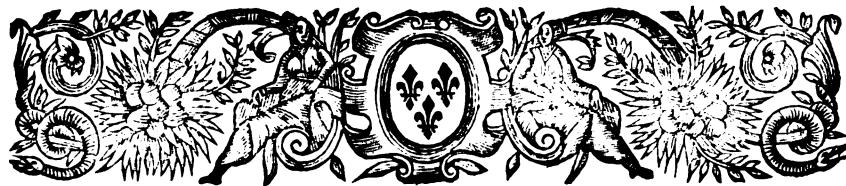
Soit prise la somme des cellules du 4 rang du 6. triangle. Elle satisfera à la question.

Second moyen.

Soit prise la 5 cellule de la 7 base, parce que ces nombres 5, 7 excéderont de l'unité les donnez 4, 6. Son nombre est celuy qu'on demande.

Conclusion.

Par le rapport qu'il ya, des cellules & des rangs du Triangle Arithmétique, aux combinaisons, il est aisè de voir que tout ce qui a été prouvé des vns, convient aux autres suivant leur maniere; C'est ce que je montreray en peu de discours dans un petit traité que j'ay fait des Combinaisons.



VSAGE DV TRIANGLE ARITHMETIQUE.

*Pour determiner les partys qu'on doit faire entre deux
joüeurs qui ioüent en plusieurs parties.*

POVR entendre les regles des partys , la premiere chose qu'il faut considerer , est , que l'argent que les joüeurs ont mis au jeu , ne leur appartient plus , car ils en ont quitté la propriété ; mais ils ont receu en reuanche le droit d'attendre ce que le hazard leur en peut donner , suivant les conditions dont ils sont conuenus d'abord .

Mais comme c'est vne loy volontaire , ils la peuvent rompre de gré à gré , & ainsi en quelque terme que le jeu se trouue , ils peuvent le quitter , & au contraire de ce qu'ils ont fait en y entrant renoncer à l'attente du hazard , & rentrer chacun en la propriété de quelque chose ; Et en ce cas , le reglement de ce qui doit leur appartenir , doit estre telle-ment proportionné à ce qu'ils auoient droit d'esperer de la fortune , que chacun d'eux trouue entierement égal de prendre ce qu'on luy asigne , ou de continuer l'auanture du jeu , & cette iuste distribution s'appelle le Party .

Le premier principe qui fait connoistre de quelle sorte on doit faire les partis , est celuy-cy .

Si vn des joüeurs se trouve en telle condition , que quoy qu'il arriue , vne certaine somme luy doit appartenir en cas de perte & de gain , sans que le hazard la luy puisse oster , il n'en doit faire aucun party , mais la prendre entiere comme assurée , parce que le party devant estre proportionné au hazard , puis qu'il n'y a nul hazard de perdre , il doit tout retirer sans party .

Le second est celuy-cy . Si deux joüeurs se trouuent en telle condition , que si lvn gagne il luy appartiendra vne certaine somme , & s'il pert elle appartiendra à l'autre ; Si le jeu est de pur hazard , & qu'il y ait autant de hazards pour lvn que pour l'autre , & par consequent non

A

2 VSAGE DU TRIANGLE ARITH.

plus de raison de gagner pour lvn que pour l'autre , s'ils veulent se separer sans ioüer , & prendre ce qui leur appartient legitiment , le party est qu'ils separent la somme qui est au hazard par la moitié , & que chacun prenne la sienne.

Corollaire premier.

Si deux joüeurs joüent à vn jeu de pur hazard , à condition que si le premier gagne il luy reuiendra vne certaine somme , & s'il pert il luy en reuiendra vne moindre , s'ils veulent se separer sans ioüer , & prendre chacun ce qui leur appartient ; le party est , que le prenner prenne ce qui luy reuient en cas de perte , & de plus la moitié de l'excez , dont ce qui luy reuendroit en cas de gain surpassé ce qui luy reuient en cas de perte .

Par exemple , si deux joüeurs joüent à condition que si le premier gagne il emportera huit pistoles , & s'il pert il en emportera deux ; Je dis que le party est qu'il prenne ces deux , plus la moitié dont huit surpassé deux , c'est à dire plus 3. car 8. surpassé 2. de 6. dont la moitié est 3.

Car par l'hypothese s'il gagne il emporte 8. c'est à dire 6 + 2. & s'il pert il emporte 2. donc ces 2. luy appartiennent en cas de perte & de gain ; Et par consequent par le premier principe , il n'en doit faire aucun party , mais les prendre entieres . Mais pour les 6. autres elles dependent du hazard ; de sorte que s'il luy est favorable , il les gagnera , sinon elles reuendront à l'autre , & par l'hypothese il n'y a pas plus de raison qu'elles reuennent à lvn qu'à l'autre ; Donc le party est qu'ils les separent par la moitié , & que chacun prenne la sienne , qui est ce que i'auois proposé .

Donc pour dire la mesme chose en d'autres termes , il luy appartiennent le cas de la perte , plus la moitié de la difference des cas de perte & de gain .

Et partant s'y en cas de perte il luy appartient A , & en cas de gain A + B , le party est qu'il prenne A + $\frac{1}{2}$ B .

Corollaire second.

Si deux joüeurs sont en la mesme condition que nous venons de dire , Je dis que le party se peut faire de cette façon qui reuient au mesme , que l'on assemble les deux sommes de gain & de perte , & que le premier prenne

la moitié de cette somme ; c'est à dire qu'on iouine 2. avec 8. & ce sera 10. dont la moitié 5. appartiendra au premier.

Car la moitié de la somme de deux nombres est toujours la même que la moindre plus la moitié de leur différence.

Et cela se demonstre ainsi.

Soit A ce qui resuient en cas de perte, & A + B ce qui resuient en cas de gain.

Ie dis que le party se fait en assémlant ces deux nombres, qui font A + A + B, & en donnant la moitié au premier qui est $\frac{1}{2} A + \frac{1}{2} A + \frac{1}{2} B$. Car cette somme égale A + $\frac{1}{2} B$ qui a esté prouuée faire le party iuste.

Ces fondemens estans posez, nous passerons aisement à determiner le party entre deux joüeurs qui jouent en tant de parties qu'on voudra en quelque estat qu'ils se trouuent, c'est à dire, quel party il faut faire, quand ils jouent en deux parties, & que le premier en a vne à point, ou qu'ils jouent en trois, & que le premier en a vne à point, ou quand il en a deux à point, ou quand il en a deux à vne. Et généralement en quelque nombre de parties qu'ils jouent, & en quelque gain de parties qu'ils soient & l'un & l'autre.

Sur quoy la premiere chose qu'il faut remarquer, est que deux joüeurs qui jouent en deux parties, dont le premier en a vne à point, sont en mesme condition que deux autres qui jouent en trois parties, dont le premier en a deux, & l'autre vne : car il y a cela de commun que pour acheuer il ne manque qu'une partie au premier, & deux à l'autre, & c'est en cela que consiste la difference des auantages, & qui doit regler les partis ; de sorte qu'il ne faut proprement avoir égard qu'au nombre des parties qui restent à gagner à l'un & à l'autre, & non pas au nombre de celles qu'ils ont gagnées, puisque comme nous avons déjà dit, deux joüeurs se trouuent en mesme estat, quand jouant en deux parties, l'un en a vne à point, que deux qui jouans en douze parties, l'un en a vnze à dix.

Il faut donc proposer la question en cette sorte.

Estans proposez deux joüeurs, à chacun desquels il manque vn certain nombre de parties pour acheuer, faire le party.

I'en donneray icy la methode, que le poursuiuray seulement en deux ou trois Exemples, qui seront si aisez à continuer, qu'il ne sera pas nécessaire d'en donner davantage.

Pour faire la chose generale sans rien obmettre, ie la prendray par le premier Exemple, qu'il est peut estre mal à propos de toucher, parce qu'il est trop clair, ie le fais pourtant pour commencer par le commencement, c'est celuy-cy.

4 VSAGE DV TRIANGLE ARITH.

Premier Cas.

Si à vn des joüeurs il ne manque aucune partie, & à l'autre quelques vnes ; la somme entiere appartient au premier, car il l'a gagnée , puis qu'il ne luy manque aucune des parties dans lesquelles il la deuoit gagner.

Second Cas.

Si à vn des joüeurs il manque vne partie , & à l'autre vne ; le party est qu'ils separent l'argent par la moitié , & que chacun prenne la sienne : cela est euident par le second principe. Il en est de mesme s'il manque deux parties à lvn , & deux à l'autre ; & de mesme quelque nombre de parties qui manque à lvn s'il en manque autant à l'autre.

Troisième Cas.

Si à vn des joüeurs il manque vne partie, & à l'autre deux , voicy l'art de trouuer le party.

Considerons ce qui appartiendroit au premier joueur (à qui il ne manque qu'une partie) en cas de gain de la partie qu'ils vont joüer , & puis ce qui luy appartiendroit en cas de perte.

Il est visible que si celuy à qui il ne manque qu'une partie gagne cette partie qui se va ioüer il ne luy en manquera plus , donc tout luy appartiendra par le premier cas. Mais au contraire, si celuy à qui il manque deux parties gagne celle qu'ils vont ioüer , il ne luy en manquera plus qu'une , donc ils feront en telle condition , qu'il en manquera une à lvn , & vne à l'autre. Donc ils doivent partager l'argent par la moitié par le deuxiesme cas.

Donc si le premier gagne cette partie qui se va ioüer il luy appartient tout , & s'il la pert, il luy appartient la moitié , donc en cas qu'ils veüllent se separer sans ioüer cette partie , il luy appartient $\frac{1}{4}$ par le second Corollaire.

Et si on veut proposer vn exemple de la somme qu'ils joüent , la chose sera bien plus claire.

Posons que ce soit 8. pistolles ; donc le premier en cas de gain doit auoir le tout , qui est 8 pistolles ; & en cas de perte il doit auoir la moitié qui est 4. donc il luy appartient en cas de party , la moitié de 8 + 4 , c'est à dire 6 pistolles de 8, car $8 + 4$ font 12, dont la moitié est 6.

Quatriesme Cas.

Si à vn des joüeurs il manque vne partie , & à l'autre trois , le party se trouuera de mesme , en examinant ce qui appartient au premier en cas de gain & de perte.

Si le premier gagne il aura toutes ses parties , & partant tout l'argent, qui est par exemple 8.

Si le premier pert , il ne faudra plus que 2 parties à l'autre à qui il en falloit 3. Donc ils feront en estat qu'il faudra vne partie au premier , & deux à l'autre,& partant par le cas precedent il appartiendra 6 pistolles au premier.

Donc en cas de gain il luy en faut 8, & en cas de perte 6, donc en cas de party il luy appartient la moitié de ces deux sommes, sçauoir, 7, car 6 + 8 font 14. dont la moitié est 7.

Cinquierme Cas.

Si à vn des joüeurs il manque vne partie , & à l'autre quatre , la chose est de mesme.

Le premier en cas de gain gaigne tout , qui est par exemple 8; & en cas de perte il manque vne partie au premier , & 3 à l'autre ; donc il luy appartient 7 pistolles de 8; donc en eas de party il luy appartient la moitié de 8. plus la moitié de 7. c'est à dire $7 \frac{1}{2}$.

Sixiesme Cas.

Ainsi s'il manque vne partie à lvn , & 5. à l'autre , & à l'infini.

Septiesme Cas.

De mesme s'il manque deux parties au premier , & trois à l'autre: car il faut tousiours examiner les cas de gain & de perte.

Si le premier gagne il luy manquera vne partie , & à l'autre 3. donc par le quatriesme cas il luy appartient 7. de 8.

Si le premier pert il luy manquera deux parties , & à l'autre deux; donc par le deuixiesme cas il appartient à chacun la moitié , qui est 4; donc en cas de gain le premier en aura 7 , & en cas de perte il en aura 4; donc en cas de party il aura la moitié de ces deux ensemble , sçauoir 5 $\frac{1}{2}$.

Par cette methode on fera les partis sur toutes sortes de conditions, en prenant tousiours ce qui appartient en cas de gain , & ce qui appartient en cas de perte , & assignant pour le cas de party la moitié de ces deux sommes.

Voyla vne des manieres de faire les partis.

Il y en a deux autres , l'une par le Triangle Arithmetique , & l'autre par les combinaisons.

Methode pour faire les partys entre deux Joüeurs qui jouent en plusieurs parties , par le moyen du Triangle Arithmetique.

Auant que de donner cette Methode, il faut faire ce lemme.

Lemme.

Si deux joüeurs jouent à vn jeu de pur hazard, à condition que si le premier gagne , il luy appartiendra vne portion quelconque sur la somme qu'ils jouent , exprimée par vne fraction , & que s'il perd , il luy appartiendra vne

6 VSAGE DU TRIANGLE ARITH.

moindre portion sur la mesme somme , exprimée par vne autre fraction. S'ils veulent se separer sans joüer, la condition du party se trouuera en cette sorte. Soient reduites les deux fractions à mesme denomination si elles n'y sont pas , soit prise vne fraction dont le numerateur soit la somme des deux numerateurs , & le denominateur double des precedens. Cette fraction exprime la portion qui appartient au premier sur la somme qui est au jeu.

Par exemple , qu'en cas de gain il appartienne les $\frac{1}{5}$ de la somme qui est au jeu , & qu'en cas de perte il luy en appartienne $\frac{1}{5}$.

Le dis que ce qui luy appartient en cas de party se trouuera en prenant la somme des numerateurs qui est 4, & le double du denominateur qui est 10. dont on fait la fraction $\frac{4}{10}$.

Car par ce qui a été démontré au 2. Coroll. il falloit assembler les cas de gain & de perte & en prendre la moitié; Or la somme des deux fractions $\frac{1}{5} + \frac{1}{5}$ est $\frac{4}{5}$ qui se fait par l'addition des numerateurs, & sa moitié se trouve en doublant le denominateur , & ainsi l'on a $\frac{4}{10}$ ce qu'il falloit démontrer.

Or ces regles sont générales , & sans exception , quoy qui revienne en cas de perte ou de gain ; car si par exemple , en cas de gain il appartient $\frac{1}{2}$, & en cas de perte , rien ; en reduisant les deux fractions à mesme denominateur , on aura $\frac{1}{2}$ pour le cas de gain & $\frac{0}{2}$ pour le cas de perte , donc en cas de party il faut cette fraction $\frac{1}{2}$ dont le numerateur égale la somme des autres , & le denominateur est double du précédent.

Ainsi si en cas de gain il appartient tout , & en cas de perte $\frac{1}{3}$ en reduisant les fractions à mesme denomination , on aura $\frac{3}{3}$ pour pour le cas de gain . & $\frac{1}{3}$ pour celuy de la perte ; donc en cas de party il appartient $\frac{4}{6}$.

Ainsi si en cas de gain il appartient tout , & en cas de perte rien , le party sera visiblement $\frac{1}{2}$, car le cas de gain est $\frac{1}{1}$, & le cas de perte $\frac{0}{1}$, donc le party est $\frac{1}{2}$.

Et ainsi de tous les cas possibles.

Probleme I. Prop. I.

Estans proposez deux joueurs , à chacun desquels il man-

que vn certain nombre de parties pour aacheuer, trouuer par le Triangle Arithmetique le party qu'il faut faire (s'ils veulent se separer sans joüer) eu égard aux parties qui manquent à chacun.

Soit prise dans le triangle la base dans laquelle il y a autant de cellules qu'il manque de parties aux deux ensemble. En suite soient prises dans cette base autant de cellules continues à commencer par la premiere , qu'il manque de parties au premier joüeur , & qu'on prenne la somme de leurs nombres. Donc il reste autant de cellules , qu'il manque de parties à l'autre. Qu'on prenne encore la somme de leurs nombres. Ces sommes sont l'une à l'autre comme les auantages des joüeurs reciproquement. De sorte que si la somme qu'ils jouent est égale à la somme des nombres de toutes les cellules de la base , il en appartientra à chacun ce qui est contenu en autant de cellules qu'il manque de parties à l'autre, & s'ils jouent vne autre somme il leur en appartiendra à proportion.

Par exemple qu'il y ait deux joüeurs , au premier desquels il manque deux parties , & à l'autre 4 , il faut trouuer le party.

Soient adjoustez ces deux nombres 2, & 4, & soit leur somme, 6, soit prise la sixiéme base du Triangle Arithmetique P S dans laquelle il y a par consequent six cellules P, M, F, a, S, S. Soient prises autant de cellules à commencer par la premiere P. qu'il manque de parties au premier joueur , c'est à dire les deux premières P. M ; donc il en reste autant que de parties à l'autre , c'est à dire 4. F, a, S, S.

Je dis que l'auantage du premier est à l'auantage du second , comme $F + a + S + S$, à $P + M$. c'est à dire que si la somme qui se joue est égale à $P + M + F + a + S + S$, il en appartient à celuy à qui il manque deux parties la somme des 4 cellules , $S + S + a + F$; & à celuy à qui il manque 4 parties , la somme des deux cellules $P + M$. Et s'ils jouent vn autre somme , il leur en appartient à proportion.

Et pour le dire generalement, quelque somme qu'ils jouent, il en appartient au premier vne portion exprimée par cette fraction ,

$$F + a + S + S$$

$P + M + F + a + S + S$ dont le numerateur est la somme des 4. cellules de l'autre , & le denominateur la somme de toutes les cellules ; & à

$$P + M$$

l'autre vne portion exprimée par cette fraction

$$P + M + F + a + S + S$$

dont le numerateur est la somme des deux cellules de l'autre , & le denominateur la mesme somme de toutes les cellules.

8 V SAGE DV TRIANGLE ARITH.

Et s'il manque vne partie à l'vn, & s. à l'autre , il appartient au premier la somme des s. premières cellules $P + M + F + a + S$, & à l'autre la somme de la cellule δ .

Et s'il manque 6. parties à l'vn , & 2. à l'autre , le party s'en trouera dans la huitième base , dans laquelle les six premières cellules contiennent ce qui appartient à celuy à qui il manque deux parties , & les deux autres ce qui appartient à celuy à qui il en manque 6. Et ainsi à l'infiny.

Quoy que cette proposition ait vne infinité de cas , ie la demonstret-ray neantmoins en peu de mots par le moyen de deux lemmes.

Le 1. que la seconde base contient les partis des joueurs ausquels il manque deux parties en tout.

Le 2. que si vne base quelconque contient les partys de ceux ausquels il manque autant de parties qu'elle a de cellules , la base suivante sera de mesme , c'est à dire quelle contiendra aussi les partis des joueurs ausquels il manque autant de parties quelle a de cellules.

D'où se conclus en vn mot que toutes les bases du Triangle Arithmetique ont cette propriété , car la seconde l'a par le premier lemme , donc par le second lemme , la troisième l'a aussi , & par consequent la quatrième , & aussi à l'infiny : Ce qu'il falloit demontrer. Il faut donc seulement demontrer ces 2. lemmes.

Le 1. est evident de lui même , car s'il manque vne partie à l'vn , & vne à l'autre , il est evident que leurs conditons sont comme σ à σ , c'est à dire comme , 1 , à 1 , & qu'il appartient à chacun cette fraction ,

$$\frac{\sigma}{\sigma + \sigma} \quad \text{qui est, } \frac{1}{2}.$$

Le 2. se demonstrera de cette sorte.

Si vne base quelconque comme la quatrième $D \lambda$ contient les partis de ceux à qui il manque quatre parties ; c'est à dire que s'il manque une partie au premier , & trois au second , la portion qui appartient au premier sur la somme qui se joie , soit celle qui est exprimée par $D + B + \theta$

cette fraction , $\frac{D}{D + B + \theta + \lambda}$ qui a pour denominateur la somme

des cellules de cette base , & pour numerateurs ses trois premières ; & que s'il manque deux parties à l'vn , & deux à l'autre , la fraction

$\frac{D}{D + B + \theta + \lambda}$: & que s'il manque trois parties au premier , & vne à l'autre , la fraction du pre-

mier soit $\frac{D}{D + B + \theta + \lambda}$ &c.

Je dis

Je dis que la cinquième base contient aussi les partys de ceux auxquels il manque cinq parties, & que s'il manque par exemple deux parties au premier, & trois à l'autre, la portion qui appartient au premier sur la somme qui se joue, est exprimée par cette fraction,

$$H + E + C$$

$$H + E + C + R + \mu.$$

Car pour sçauoir ce qui appartient à deux joueurs à chacun desquels il manque quelques parties, il faut prendre la fraction qui appartiendroit au premier en cas de gain, & celle qui luy appartiendroit en cas de perte, les mettre à mesme denomination, si elles n'y sont pas, & en former vne fraction, dont le numerateur soit la somme des deux autres, & le denominateur double de l'autre, par le lemme precedent.

Examinons donc les fractions qui appartiendroient à nostre premier joueur en cas de gain & de perte.

Si le premier à qui il manque deux parties, gagne celle qu'ils vont jouer, il ne luy manquera plus qu'une partie, & à l'autre touſours trois, donc il leur manque quatre parties en tout; donc, par l'hypothèſe, leur party se trouve en la base quatriſme, & il appartiendra

$$D + B + \theta$$

au premier cette fraction,

$$D + B + \theta + \lambda.$$

Si au contraire le premier perd, il luy manquera touſours deux parties, & deux seulement à l'autre, donc par l'hypothèſe la fraction du premier sera,

$$D + B + \theta + \lambda.$$

Donc en cas de party il appartiendra au premier cette fraction,

$$D + B + \theta, + D + B \quad \text{c'est à dire, } H + E + C$$

$$2. D + 2B + 2\theta + 2\lambda; \quad \text{c'est à dire, } H + E + C + R + \mu.$$

Ce qu'il falloit demonſtrer.

Ainsi cela ſe demonſtre en toutes les autres bases sans aucune diſſerence, parce que le fondement de cette preuve eſt qu'une base eſt touſours double de ſa precedente, par la 7. Conſeq. & que, par la dixieſme Conſequence, tant de cellules qu'on voudra d'une meſme baſe ſont égales à autant de la baſe precedente (qui eſt touſours le denominateur de la fraction en cas de gain) plus encores aux meſmes cellules excepté une (qui eſt le numerateur de la fraction en cas de perte) ce qui eſtant vray généralement par tout la démonstration ſera touſours ſans obſtacle & vniuerselle.

Probleme 2. Prop. 2.

Estant proposez deux joueurs, qui joüent chacun vne mesme somme en vn certain nombre de parties proposé; Trouuer dans le Triangle Arithmetique la valeur de la dernière partie sur l'argent du perdant.

Par exemple, que deux joueurs joüent chacun trois pistolles en quatre parties; on demande la valeur de la dernière partie sur les trois pistolles du perdant.

Soit prise la fraction qui a l'vnité pour numerateur & pour denominateur la somme des cellules de la base quatriesme, puis qu'on joüe en quatre parties; Je dis que cette fraction, est la valeur de la dernière partie sur la mise du perdant.

Car si deux joueurs joüans en quatre parties, l'un en a trois à point, & qu'ainsi il en manque vne au premier, & quatre à l'autre, il a été demonstret que ce qui appartient au premier pour le gain qu'il a fait de ses trois premières parties, est exprimé par cette fraction,

$$\underline{H + E + C + R}$$

H + E + C + R + μ, qui a pour denominateur la somme des cellules de la cinqiesme base, & pour numerateur ses quatre premières cellules, donc il ne reste sur la somme totale des deux mises que cette fraction

H + E + C + R + μ, laquelle seroit acquise à celuy qui a déjà les trois premières parties en cas qu'il gagnast la dernière; Donc la valeur de cette dernière sur la somme des deux mises est μ c'est à dire l'vnité.

H + E + C + R + μ, c'est à dire $2 D + 2 B + 2 \theta + 2 \lambda$. Or puis que la somme totale des mises est $2 D + 2 B + 2 \theta + 2 \lambda$. La somme de chaque mise est $D + B + \theta + \lambda$, donc la valeur de la dernière partie sur la seule mise du perdant est cette fraction

$$\underline{\underline{I}}$$

D + B + θ + λ double de la precedente, & laquelle a pour numerateur l'vnité, & pour denominateur la somme des cellules de la quatriesme base.

Ce qu'il falloit demonsttrer.

Probleme 3. Prop. 3.

Estans proposez deux joüeurs , qui joüent chacun vne
mesme somme en vn certain nombre de parties donné;
Trouuer dans le Triangle Arithmetique , la valeur de
la premiere partie sur la mise du perdant.

Par exemple , que deux joüeurs joüent chacun trois pistolles en
quatre parties ; on demande la valeur de la premiere sur la mise du
perdant.

Soit adiousté au nombre , 4, le nombre , 3, moindre de l'vnité &
soit la somme , 7, soit prise la fraction , qui ait pour denominateur toutes les cellules de la septiesme base , & pour numerateur la cellule de cette base qui se rencontre dans la diaudente , sçauoir cette fraction

 ρ

$$\underline{V + Q + K + \rho + \xi + N + \zeta}$$

Ie dis quelle satisfait au Probleme.

Car si deux joüeurs joüans en quatre parties , le premier en a vne à point , il en restera , 3 , à gagner au premier , & 4 , à l'autre; donc il appartient au premier sur la somme des deux mises cette fraction

$$\underline{V + Q + K + \rho}$$

V + Q + K + \rho + \xi + N + \zeta qui a pour denominateur toutes les cellules de la septiesme base , & pour numerateur ses quatre premières cellules.

Donc il luy appartient $V + Q + K + \rho$ sur la somme totale des deux mises exprimée par $V + Q + K + \rho + \xi + N + \zeta$; Mais cette dernière somme étant l'assemblage des deux mises , il en auoit mis au jeu la moitié , sçauoir $V + Q + K + \frac{1}{2} \rho$ (car $V + Q + K$ sont égaux à $\zeta + N + \xi$)

Donc il a $\frac{1}{2} \rho$, c'est à dire , ω , plus qu'il n'auoit en entrant au jeu; donc il a gagné sur la somme totale des deux mises vne portion exprimée par cette fraction

$$\underline{V + Q + K + \rho + \xi + N + \zeta}$$

sur la mise du perdant vne portion qui sera double de celle-là , sçauoir celle qui est exprimée par cette fraction.

 ρ

$$\underline{V + Q + K + \rho + \xi + N + \zeta}$$

Donc le gain de la premiere partie luy a acquis cette fraction , donc sa valeur est telle ,

B ii

12 VSAGE DU TRIANGLE ARITH.

Corollaire.

Donc la valeur de la premiere partie de deux, sur la mise du perdant, est exprimée par cette fraction $\frac{1}{2}$.

Car en prenant cette valeur suivant la regle qui vient d'en être donnée, il faut prendre la fraction qui a pour dénominateur les cellules de la troisième base (parce que le nombre des parties en quoy on joue est, 2, & le nombre moindre de l'unité est, 1, qui avec, 2, fait 3) & pour numerateur, la cellule de cette base qui est dans la dividende, donc on aura cette fraction,

$$\frac{A + \downarrow + \pi}{A + \downarrow + \pi}$$

Or le nombre de la cellule \downarrow est, 2, & les nombres des cellules A, \downarrow , π , sont, 1 + 2 + 1. Donc on a cette fraction

$$\frac{2}{1 + 2 + 1} \text{ c'est à dire, } \frac{2}{4} \text{ c'est à dire } \frac{1}{2}.$$

Donc le gain de la premiere partie luy a acquis cette fraction, donc sa valeur est telle. Ce qu'il falloit démontrer.

Probleme 4. Prop. 4.

Estant proposez deux joueurs, qui jouent chacun vne même somme en vn certain nombre de parties donné; Trouuer par le Triangle Arithmetique la valeur de la seconde partie sur la mise du perdant.

Soit le nombre donné des parties dans lesquelles on joue 4; Il faut trouuer la valeur de la deuixiesme partie sur la mise du perdant.

Soit prise la valeur de la première partie par le Probleme précédent. Je dis qu'elle est la valeur de la seconde.

Car deux joueurs jouans en quatre parties, si l'vn en a deux à point, P + M + F + w

la fraction qui luy appartient est celle-cy

$$P + M + F + w + S + \delta$$

qui a pour dénominateur la somme des cellules de la sixieme base, & pour numerateur la somme des quatre premières, mais il en auoit

$$P + M + F$$

mis au jeu cette fraction

$$P + M + F + w + S + \delta$$

Sçauoir la moitié du tout.

Donc il luy reste de gain cette fraction,

w

P + M + F + w + S + \delta, qui est la même chose que celle-cy,

$V + Q + K + P + \xi + N + \zeta$ donc il a gagné sur la moitié de la somme entière, c'est à dire sur la mise du perdant cette fraction

2 p

double de la précédente

$V + Q + K + P + \xi + N + \zeta$

Donc le gain des deux premières parties, luy a acquis cette fraction sur l'argent du perdant; qui est le double de ce que la première partie luy auoit acquis par la précédente, donc la seconde partie luy en a autant acquis que la première.

Conclusion.

On peut aisement conclure par le rapport qu'il y a du Triangle Arithmetique aux partys qui se doivent faire entre deux joueurs, que les proportions des cellules qui ont été données dans le Traité du Triangle, ont des conséquences qui s'estendent à la valeur des parties, qui sont bien aisées à tirer; & dont i'ay fait un petit discours en traittant des partys, qui donne l'intelligence & le moyen de les estendre plus auant.





*VSAGE DV TRIANGLE ARITMETIQUE,
Pour trouuer les puissances des Binomes & Apotomes.*

S'Il est proposé de trouuer la puissance quelconque, comme le quatriesme degré d'un binome, dont le premier nom sont A, l'autre l'vnité, c'est à dire qu'il faille trouuer le quarré-quarré de $A + 1$.

Il faut prendre dans le Triangle Arithmetique la base cinquiesme, sçauoir celle dont l'exposant, 5, est plus grand de l'vnité que 4, exposant de l'ordre proposé; Les cellules de cette cinquiesme base sont, 1, 4, 6, 4, 1. Dont il faut prendre le premier nombre, 1, pour coefficient de A au degré proposé, c'est à dire de A^4 . En suite il faut prendre le second nombre de la base, qui est 4, pour coefficient de A au degré prochainement inférieur, c'est à dire de A^3 , & prendre le nombre suivant de la base, sçauoir, 6, pour coefficient de A au degré inférieur, sçauoir A^2 , & le nombre suivant de la base, sçauoir, 4, pour coefficient de A au degré inférieur, sçauoir, A racine, & prendre le dernier nôbre de la base, 1, pour nombre absolu. Et ainsi on aura, 1 $A^4 + 4A^3 + 6A^2 + 4A + 1$, qui sera la puissance quarré-quarrée du binome $A + 1$. De sorte que si A (qui représente tout nombre) est l'vnité; & qu'ainsi le binome $A + 1$ soit le binaire, cette puissance $1A^4 + 4A^3 + 6A^2 + 4A + 1$, sera maintenant $1, 1^4 + 4, 1^3 + 6, 1^2 + 4, 1 + 1$.

C'est à dire, Vne fois le quarré-quarré de l'vnité A, c'est à dire,	1
Quatre fois le cube de 1, c'est à dire,	4
Six fois le quarré de 1, c'est à dire,	6
Quatre fois l'vnité, c'est à dire,	4
Plus l'vnité,	1

qui adjoustez font

Et en effet le quarré-quarré de 2 est 16.

Si A est un autre nombre, comme, 4, & partant que le binome $A + 1$ soit, 5, alors son quarré-quarré sera tousiours suivant cette methode, 1 $A^4 + 4A^3 + 6A^2 + 4A + 1$, qui signifie maintenant 1, $4^4 + 4^3 + 4^2 + 4 + 1$.

C'est à dire, Vne fois le quarré-quarré de 4, sçauoir,	256.
Quatre fois le cube de 4, sçauoir	256
Six fois le quarré de 4	96
Quatre fois la racine 4	16
Plus l'vnité	1

Dont la somme

625

POVR LES PVISSANCES.

15

Fait le quarré-quarré de 5. Et en effet le quarré-quarré de 5 est 625.

Et ainsi des autres exemples.

Si on veut trouuer le même degré du binome $A + 2$.

Il faut prendre de même, 1 $A^4 + 4 A^3 + 6 A^2 + 4 A + 1$.

Et en suite écrire ces quatre nombres 2, 4, 8, 16, qui sont les quatre premiers degrés de 2, sous les nombres, 4, 6, 4, 1, c'est à dire sous chacun des nombres de la base, en laissant le premier en cette sorte :

$$\begin{array}{cccc} 1 & A^4 + 4 A^3 + 6 A^2 + 4 A + 1 \\ 2 & \quad \quad \quad 4 & \quad \quad \quad 8 & \quad \quad \quad 16 \end{array}$$

Et multiplier les nombres qui se répondent l'un par l'autre.

$$\begin{array}{cccc} 1 & A^4 + 4 A^3 + 6 A^2 + 4 A + 1 \\ 2 & \quad \quad \quad 4 & \quad \quad \quad 8 & \quad \quad \quad 16 \end{array}$$

En cette sorte $1 A^4 + 8 A^3 + 24 A^2 + 32 A^1 + 16$

Et ainsi on aura le quarré-quarré du binome $A + 2$. De sorte que si A est l'vnité, ce quarré-quarré sera tel :

Vne fois le quarré-quarré de l'vnité A ,

1

Huit fois le cube de l'vnité

8

$24, 1^2$

24

$32, 1^3$

32

Plus

16

81

Dont la somme

Sera le quarré-quarré de 3. Et en effet 81 est le quarré-quarré de 3.

Et si A est 2, lors $A + 2$ sera 4, & son quarré-quarré sera,

Vne fois le quarré quarré de A ou de 2, sçauoir,

16

$8, 2^3$

64

$24, 2^2$

96

$32, 2^1$

64

Plus

16

256

Dont la somme

Sera le quarré-quarré, de 4

De la même maniere on trouuera le quarré-quarré de $A + 3$

En mettant de la même sorte, $A^4 + 4 A^3 + 6 A^2 + 4 A + 1$

Et au dessous les nombres

 $3 \quad 9 \quad 27 \quad 81$

qui sont les 4.prem.degrez de $1 A^4 + 12 A^3 + 54 A^2 + 108 A + 81$.

& multiplians les nombres

correspondans, on trouuera le quarré-quarré de $A + 3$.

Et ainsi à l'infiny. Si au lieu du quarré-quarré on veut le quarré cube, ou le cinquiesme degré, il faut prendre la base sixiesme, & en vser comme i'ay dit de la cinquiesme ; & ainsi de tous les autres degrés.

On trouuera de mesmes les puissances des Apotomes, $A-1, A-2$ &c.

La methode en est toute semblable, & ne differe qu'aux signes, car les

16 VSAGE DV TRIANGLE ARITH. POUR LES PVIS.
signes de \dagger & de $-$ se suivent tousiours alternatiuement, & le signe
de \dagger est tousiours le premier.

Ainsi le quarré-quarré de A—1 se trouuera de cette sorte. Le quarré-
quarré de A \dagger 1 est par la regle precedente 1 A \dagger 4 A \dagger 6 A \dagger 4 A \dagger 1
Donc en changeant les signes comme i'ay dit, on aura.

$$1 A^4 - 4 A^3 \dagger 6 A^2 - 4 A \dagger 1$$

Ainsi le cube de A—2 se trouuera de mesmes.

Car le cube de A \dagger 2 par la regle precedente est

$$A^3 \dagger 6 A^2 \dagger 12 A \dagger 8.$$

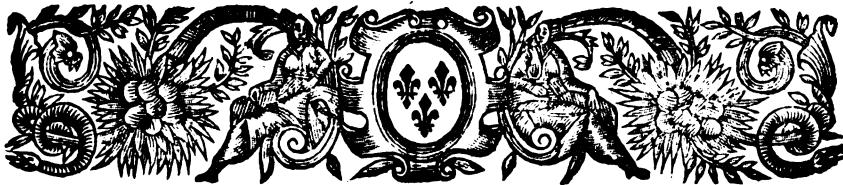
Donc le cube de A—2 se trouuera en changeant les signes.

$$\dagger A^3 - 6 A^2 \dagger 12 A - 8.$$

Et ainsi à l'infiny.

Je ne donne point la démonstration de tout cela, parce que d'autres
en ont déjà traité, comme Herigogne. Outre que la chose est euidente
d'elle-même.





TRAITTE' DES ORDRES N V M E R I Q V E S.



E presuppose qu'on a veu le Traitté du Triangle Arithmetique, & son usage pour les Ordres Numeriques ; Autrement i'y renuoye ceux qui veulent voir ce discours qui en est proprement vne suite.

I'y ay donné la definition des ordres numeriques, & ie ne la repeteray pas.

I'y ay monstré aussi que le Triangle Arithmetique n'est autre chose que la table des ordres numeriques ; en suite de quoy il est euident que toutes les proprietez qui ont esté données dans le Triangle Arithmetique entre les cellules ou entre les rangs , conueniennent aux ordres numeriques ; De sorte que si peu qu'on ay l'art d'appliquer les proprietez des vns aux autres , il n'y a point de proposition dans le traitté du Triangle qui n'ait ses consequences touchant les diuers ordres . Et cela est tout ensemble & si facile & si abondant , que ie suis fort esloigné de vouloir tout donner expresslement , i'aymerois mieux laisser tout à faire , puisque la chose est si aysée ; mais pour me tenir entre ces deux extremitez , i'en donneray seulement quelques exemples , qui ouvriront le moyen de trouuer tous les autres .

Par exemple . De ce qui a esté dit dans vne des Consequences du Traitté du Triangle , que chaque cellule , égale celle qui la precede dans son rang parallel , plus celle qui la precede dans son rang perpendiculaire . I'en forme cette proposition touchant les ordres numeriques .

Proposition 1.

Yn nombre de quelque ordre que ce soit , égale celuy qui le precede dans son ordre , plus son corradical de l'ordre precedent . Et par consequent , le quatrième , par exemple , des pyramidaux , égale le troisième pyramidal , plus

A

TRAITTE DES ORDRES

Le quatrième triangulo-triangulaire. Ainsi le cinquième triangulo-triangulaire , égale le quatrième triangulo-triangulaire, plus le cinquième pyramidal, &c.

Autre exemple. De ce qui a été montré dans le Triangle , que chaque cellule comme , F , égale E + B + + + σ ; c'est à dire, celle qui la precede dans son rang parallel , plus toutes celles qui precedent cette precedente dans son rang perpendiculaire; le forme cette proposition.

Proposition 2.

Vn nombre de quelque ordre que ce soit , égale tous ceux tant de son ordre que de tous les precedens , dont la racine est moindre de l'vnité que la sienne ; & partant le quatrième des pyramidaux , par exemple , égale le troisième des pyramidaux , plus le troisième des triangulaires , plus le troisième des naturels , plus le troisième des vnituz , c'est à dire l'vnité.

D'où on peut maintenant tirer d'autres conséquences , comme celle-cy que ic donne pour ouvrir le chemin à d'autres pareilles.

Proposition 3.

Chaque nombre de quelque cellule que ce soit , est composé d'autant de nombres qu'il y a d'ordres depuis le sien iusqu'au premier inclusivement , chacun desquels nombres est de chacun de ces ordres. Ainsi vn triangulo-triangulaire , est composé d'un autre triangulo-triangulaire , d'un pyramidal , d'un triangulaire , d'un naturel , & de l'vnité.

Et si on veut en faire vn probleme , il pourra s'enoncer ainsi.

Proposition 4. Probleme.

Estant donné vn nombre d'un ordre quelconque , trouuer vn nombre dans chacun des ordres depuis le premier iusqu'au sien inclusivement , dont la somme égale le nombre donné.

La solution en est facile , il faut prendre dans tous ces ordres , les nombres dont la racine est moindre de l'vnité que celle du nombre donné.

Autre exemple. De ce que les cellules correspondantes sont égales entre-elles, il se conclut.

Proposition 5.

Que deux nombres de differens ordres sont égaux entre-eux, si la racine de l'un, est le même nombre que l'exposant de l'ordre de l'autre. Et partant, le troisième pyramidal, est égal au quatrième triangulaire. Le cinquième du huitième ordre, est le même que le huitième du cinquième ordre, &c.

On n'auroit iamais achené: Par exemple.

Proposition 6.

Tous les quatrièmes nombres de tous les ordres, sont les mêmes que tous les nombres du quatrième ordre, &c.

Parce que les rangs parallèles ou perpendiculaires qui ont un même exposant, sont composés de cellules toutes pareilles.

Par cette methode on trouuera un rapport admirable en tout le reste comme celuy-cy,

Proposition 7.

Un nombre de quelque ordre que ce soit, est au prochainement plus grand dans le même ordre; comme la racine du moindre, est à cette même racine jointe à l'exposant de l'ordre, moins l'unité.

Ce qui s'ensuit de la quatorzième conséquence du triangle, où il est montré que chaque cellule est à celle qui la precede dans son rang parallèle, comme l'exposant de la base de cette précédente, à l'exposant de son rang perpendiculaire.

Et afin de ne rien cacher de la maniere dont se tirent ces correspondances, j'en montreray le rapport à découvert: Il est un peu plus difficile icy que tantost, parce qu'on ne void point de rapport, de la base des triangles, avec les ordres des nombres; mais voicy le moyen de le trouver. Au lieu de l'exposant de la base, dont j'ay parlé dans cette quatorzième conséquence, il faut substituer, l'exposant du rang parallèle, plus l'exposant du rang perpendiculaire moins l'unité. Ce qui produit le même nombre, & avec cet avantage, qu'on connoît le rapport qu'il y a de ces exposants, avec les ordres numériques: car

on scait , qu'en ce nouveau langage , il faut dire , *l'exposant de l'ordre plus la racine moins l'unite* . le dis tout cecy afin de faire toucher la methode pour faire & pour faciliter ces reductions.

Ainsi on trouuera que ,

Proposition 8.

Vn nombre de quelque ordre que ce soit , est à son corradi-cal de l'ordre suiuant , comme l'exposant de l'ordre du moindre , est à ce mesme exposant joint à leur racine commune moins l'unite .

C'est la 13. consequence du Tr. Ainsi on trouuera encore que .

Proposition 9.

Vn nombre de quelque ordre que ce soit , est à celuy de l'ordre precedent , dont la racine est plus grande de l'unite que la sienne , comme la racine du premier , à l'exposant de l'ordre du second .

Ce n'est que la mesme chose que la douzième consequence du Triangle Arithmetique .

I'en laisse beaucoup d'autres , chacune desquelles , aussi bien que de celles que ie viens de donner , peut encore estre augmentée de beaucoup par de differentes enonciations : car au lieu d'exprimer ces proportions comme i'ay fait , en disant *qu'un nombre est à un autre comme un troisième à un quatrième* . Ne peut-on pas dire que , *le rectangle des extremes est égal à celuy des moyens* . Et ainsi multiplier les propositions , & non sans vtilité ; car estans regardées d'un autre costé elles donnent d'autres ouvertures .

Par exemple , si on veut tourner autrement cette derniere proposition ; on peut l'enoncer ainsi .

Proposition 10.

Vn nombre de quelque ordre que ce soit , estant multiplié par la racine precedente , égale l'exposant de son ordre , multiplié par le nombre de l'ordre suiuant procedant de cette racine .

Et parce que , quand quatre nombres sont proportionaux , le rectangle des extremes , ou des moyens , estant divisé par vn des deux autres , donne pour quotient le dernier ; on peut dire ainsi .

Proposition II.

Vn nombre de quelque ordre que ce soit , estant multiplié par la racine precedente , & diuisé par l'exposant de son ordre , donne pour quotient le nombre de l'ordre suiuant qui procede de cette racine.

Les manieres de tourner vne mesme chose sont infinies ; en voicy vn illustre exemple , & bien glorieux pour moy. Cette mesme proposition que ie viens de rouler en plusieurs sortes est tombée dans la pensée de nostre celebre Conseiller de Thoulouze Monsieur de Fermat ; Et , ce qui est admirable , sans qu'il m'en eust donné la moindre lumiere , ny moy à luy , il écriuoit dans sa Prouince ce que i'inuentois à Paris , heure pour heure , comme nos lettres escrites & receües en mesme temps le témoignent. Heureux d'auoir concouru en cette occasion , comme i'ay fait encore en d'autres d'une maniere tout à fait estrange , avec vn homme si grand & si admirable , & qui dans toutes les recherches de la plus sublime geometrie est dans le plus haut degré d'excellence , comme ses ouurages , que nos longues prietes ont enfin obtenu de luy , le feront bien-tost voir à tous les geometres de l'Europe qui les attendent. La maniere dont il a pris cette mesme proposition est telle.

En la progression naturelle qui commence par l'unité , un nombre quelconque estant mené dans le prochainement plus grand , produit le double de son triangle.

Le mesme nombre estant mené dans le triangle du prochainement plus grand , produit le triple de sa pyramide.

Le mesme nombre mené dans la pyramide du prochainement plus grand , produit le quadruple de son triangulo-triangulaire ; Et ainsi à l'infiny , par une methode generale & uniforme.

Voila comment on peut varier les enonciations. Ce que ie monstre en cette proposition s'entendant de toutes les autres , ie ne m'arresteray plus à cette maniere accommodante de traitter les choses , laissant à chacun d'exercer son genie en ces recherches , où doit consister toute l'estude des Geometres : car si on ne scait pas tourner les propositions à tous sens , & qu'on ne se serue que du premier biais qu'on a enuagé , on n'ira iamais bien loing : ce sont ces diuerses routes qui ouurent

TRAITE' DES ORDRES NUMERIQUES,
les consequences nouvelles , & qui , par des enonciations assorties au
sujet , lient des propositions , qui sembloient n'auoir aucun rapport
dans les termes où elles estoient conceües d'abord. Je continueray
donc ce sujet en la maniere dont on a accoustumé de traiter la Geo-
metrie , & ce que i'en diray sera comme vn nouveau traite des ordres
numeriques ; & mesme ie le donneray en Latin , parce qu'il se rencon-
tre que ic l'ay escrit ainsi en l'inuentant.



DE NUMERICIS ORDINIBVS TRACTATVS.

TRianguli Arithmeticī tractatum, ipsiusque circa numericos ordines usum, supponit tractatus iste, ut & plerique ē sequentibus: huc ergo mittitur lector horum cupidus, ibi nosceret quid sint ordines numericī, nempe, unitates, numeri naturales, trianguli, pyramides, triangulo-trianguli, &c. Quæ eum perlegerit facile hæc assequetur.

Hic propter ostenditur connexio inter numerum cuiusvis ordinis cum suâ radice & exponente sui ordinis, quæ talis est, ut ex his tribus, datis duobus quibuslibet tertius inueniatur. Verbi gratia, datâ radice & exponente ordinis, numerus ipse datur; sic dato numero & sui ordinis exponente, radix elicetur; nec non ex dato numero & radice, exponente ordinis inveniatur: hæc constituant Tria priora problemata, quarum de summâ ordinum agit.

DE NUMERICORVM ORDINVM COMPOSITIONE.

Problema. I.

Datis, numeri cujuslibet, radice & exponente ordinis; componere numerum.

Productus numerorum qui precedunt radicem, dividat productum totidem numerorum quorum primus sit exponentis ordinis, Quotiens erit questus numerus.

Propositum sit inuenire numerum ordinis verbi gratia tertij, radicis vero quinte.

Productus numerorum, 1, 2, 3, 4, qui precedunt radicem, 5, nempe, 24, dividat productum totidem numerorum continuorum, 3, 4, 5, 6, quorum primus sit

8. NVMERICORVM ORDINVM
exponens ordinis, 3, nempe, 360, Quotiens 15, est numerus quæsus.

Nec difficultis demonstratio, eadem enim prorsus constructione, inventa est, ad finem tractatus Triang. Arith. cellula quintæ seriei perpendicularis, tertia vero seriei parallelæ; cuius cellulæ numerus, idem est ac numerus quintus ordinis tertij, qui quaeritur.

Potest autem & sic resoluti idem problema.

Productus numerorum qui precedunt exponentem ordinis, diuidat productum totidem numerorum continuorum quorum primus sit radix, Quotiens est quæsus.

Sic in proposito exemplo, productus numerorum, 1, 2, qui præcedunt exponentem ordinis, 3, nempe, 2; diuidat productum totidem numerorum, 5, 6, quorum primus sit radix, 5, nempe, 30, Quotiens, 15, est numerus quæsus.

Nec differt hæc constructio à præcedente, nisi in hoc solo, quod in alterâ idem sit de radice, quod sit in alterâ de exponente ordinis. Perinde ac si idem esset inuenire, quintum numerum, ordinis tertij, ac tertium numerum ordinis quinti, Quòd quidem verum esse iam ostendimus.

Hinc autem obiter colligere possumus arcanum numericum, cum enim ambo illi quotientes, 15, sint ijdem, constat, diuisores esse inter se ut diuidendos. Animaduertemus itaque.

Si sint duo quilibet numeri: Productus omnium numerorum primum ex ambobus propositis præcedentium, est ad productum totidem numerorum quorum primus est secundus ex his ambobus, vt productus ex omnibus qui præcedunt secundum ex illis ambobus, ad productum totidem numerorum continuorum quorum primus est primus ex ijs ambobus propositis.

Hæc qui prosequeretur, & demonstraret, & noui fortassis tractatus materiam reperiret, nunc autem quia extra rem nostram sunt sic per gimus.

DE NVMERICORVM ORDINVM RESOLV TIONE.

Problema 2.

Dato numero, ac exponente sui ordinis, inuenire radicem.

Potest autem & sic enuntiari.

Dato quolibet numero, inuenire radicem maximi numeri ordinis

R E S O L V T I O.

9

ordinis numerici cuiuslibet propositi, qui in dato numero contineatur.

Sit Datus numerus quilibet v.g. 58, ordo vero numericus quicunque propositus verbi gratia sextus. Oportet igitur inuenire radicem sexti ordinis numeri, 58

Exhibeatur ex vna Et continuo Exponatur ex altera parte exponens ordinis, 6 rā parte numerus datum, 58

Multiplicetur ipse, 6, Et continuo Multiplicetur ipse numerus per numerum 7, proximè majorē sitque productus, 42

Multiplicetur iste productus per proximè sequentem multiplicatorem, 8, sitque productus, 336 Multiplicetur ipse productus per proximè sequentem multiplicatorem, 3, sitque productus, 348

Multiplicetur iste productus per proximè sequentem multiplicatorem, 9, sitque productus, 3024 Multiplicetur iste productus per proximè sequentem multiplicatorem, 4, sitque productus. 1392.

Et sic in infinitum, donec ultimus productus exponentis, 6, nempe, 3024, major euadat quam ultimus productus numeri dati nempe, 1392; Et tunc absolute est operatio, ultimus enim multiplicator dati numeri, nempe 4, est radix quæ querebatur.

Igitur Dico, numerum sexti ordinis cuius radix est, 4, nempe, 56, maximum esse eius ordinis qui in numero dato contineatur, seu Dico numerum sexti ordinis cuius radix est, 4, nempe 56, non esse majorem dato numero, 58. Numerum vero eiusdem ordinis proximè majorem seu cuius radix est, 5, nempe 125, esse majorem numero dato, 58.

B

30 N V M E R I C O R V M O R D I N V M

Etenim productus ille ultimus numeri dati nempe 1392, factus est ex numero dato, 58, multiplicato per productum numerorum, 1, 2, 3, 4, nempe, 24, productus vero precedens hunc ultimum nempe, 348, factus est ex numero dato, 58, multiplicato per productum numerorum 1, 2, 3, nempe, 6.

Ergo productus numerorum, 6, 7, 8, non est major producto numerorum 1, 2, 3, multiplicato per 58. Productus vero numerorum 6, 7, 8, 9, est major producto numerorum, 1, 2, 3, 4, multiplicato per 58, ex constructione.

Iam numerus ordinis *sexti* cuius radix est, 4 nempe, 56 multiplicans per numeros, 1, 2, 3, aequaliter productum numerorum, 6, 7, 8, ex demonstratis in tractatu de ordinibus numericis.

Sed productus numerorum 6, 7, 8, non est major ex offensis, producto numerorum 1, 2, 3, multiplicato per datum 58, igitur productus numerorum 1, 2, 3, multiplicatus per, 56, non est major quam identiter productus numerorum, 1, 2, 3, multiplicatus per datum 58: Igitur 56, non est major quam 58.

Iam sit 126, numerus ordinis *sexti* cuius radix est 5. Igitur ipse 126, multiplicatus per productum numerorum 1, 2, 3, 4, aequaliter productum numerorum, 6, 7, 8, 9, ex tractatu de ord. numer. Sed productus ille numerorum 6, 7, 8, 9, est major quam numerus datus 58 multiplicatus per productum numerorum, 1, 2, 3, 4, ex offensis. Igitur, numerus, 126, multiplicatus per productum numerorum, 1, 2, 3, 4, est major quam numerus datus 58 multiplicatus per eundem productum numerorum 1, 2, 3, 4. Igitur numerus, 126, est major quam numerus datus, 58.

Ergo numerus 56 *sexti* ordinis cuius radix est, 4, non est major quam numerus datus, numerus vero, 126, eiusdem ordinis cuius radix 5 est proxime major, major est quam datus numerus.

Ergo ipse numerus, 56, maximus est eius ordinis qui in dato continetur, & eius radix 4 inuenta est. Q. E. F. E. D.

D E N V M E R I C O R V M O R D I N V M

R E S O L V T I O N E.

Problem. i 3.

Dato quolibet numero, & eius radice, inuenire ordinis exponentem.

Non differt hoc problema à precedente, radix enim, & exponentis ordinis, reciproce conuertuntur, ita ut dato numero v. g. 58, & eius radice, 4, repertetur exponentis sui ordinis 6, eadem methodo, ac si dato numero ipso, 58, & exponente ordinis, 4, radix, 6, esset inuenienda,

quartus enim numerus sexti ordinis idem est ac sextus quarti, ut jam demonstratum est.

DE NVMERICORVM ORDINVM.

S V M M A.

Problema 4.

Propositi cujuslibet ordinis numerici, tot quot impetrabitur, priorum numerorum summa inuenire.

Propositum sit inuenire summam quinque, v.g. priorum numerorum ordinis verbi gratia sexti.

Inueniatur ex precedente numerus quintus (quia quinque priorum numerorum summa requiritur) ordinis septimi, nempe eius qui propositum sextum proxime sequitur; ipse satisfaciet problemati.

Numericorum enim ordinum generatio talis est, vt numerus cuiusvis ordinis, æquetur summæ eorum omnium ordinis præcedentis quorum radices non sunt suâ majores; ita ut quintus septimi ordinis, æquetur, ex naturâ & generatione ordinum, quinque prioribus numeris sexti ordinis, quod difficultate caret.

Conclusio.

Methodus quâ ordinum resolutionem expedio est generalissima, verum ipsam diù quaesivi, quæ primò fese obtulit ea est:

Si dati numeri quærebatur radix tertij ordinis, ita procedebam. *Sumatur duplum numeri propositi, istius dupli radix quadrata inueniatur, hoc quæsita est aut saltem ea quæ unitate minor erit.*

Si dati numeri quæritur radix quarti ordinis, *Multiplicetur numerus datus per .6, nempe per productum numerorum, 1, 2, 3; Producti inueniatur radix cubica, ipsa, aut ea que unitate minor est, satisfaciet.*

Si dati numeri quæritur radix quinti ordinis, *Multiplicetur datum numerus per .24, nempe per productum numerorum, 1, 2, 3, 4, productique inueniatur radix 4 gradus, ipsa unitate minuta, satisfaciet problemati.*

Et ita reliquorum ordinum radices quærebam, constructione non generali, sed cuique propriâ ordini; nec tamen ideo mihi omnino displicebat, illa enim quâ resoluuntur potestates non generalior est.

12 NUMERICORVM ORDINVM SVMMA.

aliter enim extrahitur radix quadrata, aliter cubica, &c. quamvis ab eodem principio viæ illæ differentes procedant. Ut ergo nondum generalis potestatum resolutione data erat, sic & vix generalem ordinum resolutionem assequi sperabam; conatus tamen expectationem superantes eam quam tradidi præbuerunt generalissimam, & quidem amicis meis, vniuersalium solutionum æmatoribus doctissimis, gratissimam; A quibus excitatus & generalem potestatum purarum resolutionem tentare, ad instar generalis ordinum resolutionis, obtemperans quæsiui, & satis fœliciter mihi contigit reperiisse, ut infra videbitur.





DE NVMERORVM CONTINVORVM PRODVCTIS, S E V

DE NVMERIS QVI PRODVCVNTVR ex multiplicatione numerorum serie naturali præcedentium.

Vmeri qui producuntur ex multiplicatione numerorum continuorum à nemine, quod sciam, examinati sunt. Ideo nomen eis impono nempe, *producti continuorum*.

Sunt autem qui ex duorum multiplicatione formantur, ut iste, 20, qui ex, 4 in 5 oriatur, & possint dici *secunda species*.

Sunt qui ex trium multiplicatione formantur, ut iste 120, qui ex, 4 in 5 in 6, oriatur & dici possint *tertia species*.

Sic *quarta species* dici possint qui ex quatuor numerorum continuorum multiplicatione formantur, & sic in infinitum, ita ut, ex multitudine multiplicatorum, species nominationem exponentis sortiretur; & sic nullus esset productus primæ speciei, nullus est enim productus ex uno tantum numero.

Primum huius tractatuli theorema, illud est quod obiter in præcedente tractatu annotauimus, quod querendo, reliqua inuenimus, immo & generalem potestatum resolutionem; adeò strictâ connexione sibi mutuo cohærent veritates.

Prop. I.

Si sint duo numeri quilibet; Productus omnium numerorum primum præcedentium, est ad productum totidem numerorum continuorum à secundo incipientium; ut productus omnium numerorum secundum præcedentium, ad productum totidem numerorum continuorum à primo incipientium.

Sint duo numeri quilibet 5, 8. Dię productum numerorum, 1, 2, 3,

B iiij

DE N V M E R O R V M

4, qui præcedunt, 5, nempe 24; esse ad productum totidem continuorum numerorum, 8, 9, 10, 11, nempe 7920: ut productum numerorum, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, qui præcedunt 8, nempe 5640; ad productum totidem continuorum numerorum, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, nempe 1663200.

Etenim productus numerorum, 5, 6, 7, ductus in productum istorum, 1, 2, 3, 4, efficit productum horum, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Et idem productus numerorum, 5, 6, 7, ductus in productum numerorum, 8, 9, 10, 11, efficit productum horum, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, ergo, ut productus numerorum, 1, 2, 3, 4; Ad productum numerorum, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; Ita productus numerorum, 8, 9, 10, 11; ad productum numerorum, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. Q. E. D.

Prop. 2.

Omnis productus à quolibet numeris continuis, est multiplex producti à totidem numeris continuis quorum primus est unitas; & quotiens est numerus figuratus.

Sit productus quilibet, à tribus v.g. numeris continuis, 5, 6, 7, nempe 210, & productus totidem numerorum ab unitate incipientium, 1, 2, 3, nempe, 6; Dico ipsum 210 esse multiplicem ipsius, 6. Et quotientem esse numerum figuratum.

Etenim ipse, 6, ductus in quintum numerum ordinis quarti, nempe, 35, æquatur ipsi producto ex, 5, 6, 7, ex demonstratis in tractatu de ordinibus numericis.

Prop. 3.

Omnis productus à quolibet numeris continuis est multiplex numeri cuiusdam figurati, nempe eius cuius radix est minimus ex his numeris, exponens verò ordinis est unitate major quam multitudo horum numerorum.

Hoc patet ex præcedente. Et unica utriusque conuenit demonstratio.

Moritum.

Ambo diuisores in his duabus propositionibus ostensi, tales sunt, ut alter alterius sit quotiens. Ita ut quilibet productus à quolibet numeris continuis, diuisus per productum totidem numerorum ab unitate incipientium, ut secunda propositio docet fieri posse, quotiens sit numerus figuratus in tertia propositione enuntiatus.

Prop. 4.

Omnis productus à quotlibet numeris continuis ab vnitate incipientibus, est multiplex produc*t*i à quotlibet numeris continuis etiam ab vnitate incipientibus quorum multitudo minor est.

Sint quotlibet numeri continui ab vnitate, 1, 2, 3, 4, 5, quorum productus, 120, quotlibet autem ex ipsis ab vnitate incipientes, 1, 2, 3, quorum productus, 6, Dico, 120 esse multiplicem, 6.

Etenim productus numerorum, 1, 2, 3, 4, 5, fit ex produc*t*o numerorum, 1, 2, 3, multiplicato per productum numerorum, 4, 5.

Prop. 5.

Omnis productus à quotlibet numeris continuis est multiplex produc*t*i à quotlibet numeris continuis ab vnitate incipientibus quorum multitudo minor est.

Etenim productus continuorum quorumlibet est multiplex totidem continuorum ab vnitate incipientium *ex secunda*, sed *ex quarta* productus continuorum ab vnitate est multiplex produc*t*i continuorum ab vnitate quorum multitudo minor est. Ergo, &c.

Prop. 6..

Productus quotlibet continuorum, est ad productum totidem proximè maiorum, vt minimus multiplicatorum ad maximum.

Sint quotlibet numeri, 4, 5, 6, 7, quorum productus 840; & totidem proximè maiores 5, 6, 7, 8, quorum productus 1680. Dico, 840, esse ad 1680. vt 4, ad 8..

Etenim productus numerorum, 4, 5, 6, 7, est factus ex produc*t*o continuorum, 5, 6, 7, multiplicato per, 4, productus verò continuorum, 5, 6, 7, 8, factus est ex eodem produc*t*o continuorum, 5, 6, 7, multiplicato per, 8. Ergo, &c..

Prop. 7:

Minimus productus continuorum cuiuslibet speciei, ille est cuius multiplicatores ab vnitate incipiunt.

V.g. minimus productus ex quatuor continuis factus, ille est qui produc*t*ur ex quatuor his continuis, 1, 2, 3, 4, qui quidem multiplicatores 1, 2, 3, 4, ab vnitate incipiunt. Hoc ex se & ex præcedentibus patet...

PRODVCTA CONTINVORVM RESOLVERE.

S E V,

Resolutio numerorum qui ex numeris progressione naturali procedentibus producuntur.

Problema.

Dato quocunque numero, inuenire tot quot imperabitur, numeros continuos ex quorum multiplicacione factus numerus, sit maximus eius speciei qui in dato numero contineatur.

Oportet autem datum numerum non esse minorem productio totidem numerorum ab unitate continuorum.

Datus fit numerus verbi gratia 4335. Oporteatque reperire verbi gratia quatuor numeros continuos ex quorum multiplicatione factus numerus sit maximus qui in dato 4335 contineatur, eorum omnium qui producuntur ex multiplicatione quatuor numerorum continuorum.

Suntur ab unitate tot numeri continui quot sunt numeri inueniendi, nempe quatuor in hoc exemplo, 1, 2, 3, 4, quorum per productum, 24, dividatur numerus datus sitque quotiens, 180. Ipsius quotientis inueniatur radix ordinis numericci non quidem quarti sed sequentis nempe quinti sitque ea, 6. Ipse, 6, est primus numerus, secundus 7, tertius 8, quartus 9.

Dico itaque productum quatuor numerorum, 6, 7, 8, 9, esse maximum numerum qui in dato contineatur, id est. Dico productum quatuor numerorum, 6, 7, 8, 9, nempe 3024, non esse majorem quam numerum datum, 4335; productum vero quatuor proximè majorum numerorum, 7, 8, 9, 10, nempe, 5040, esse majorem numero dato, 4335.

Etenim, ex demonstratis in tractatu de ordinibus numericis, constat productum numerorum, 1, 2, 3, 4, seu 24, ductum in numerum quinti ordinis cuius radix est, 6, nempe, 126, efficere numerum æqualem productio numerorum, 6, 7, 8, 9, nempe, 3024. Similiter, & eundem productum numerorum, 1, 2, 3, 4, nempe, 24, ductum in numerum eiusdem

dem ordinis quinti cuius radix est, 7, efficere numerum æqualem prodūcto numerorum 7, 8, 9, 10, nempe 5040.

Iam verò numerus quinti ordinis cuius radix est, 6, nempe 126, cum sit maximus, eius ordinis qui in 180 contineatur, ex constr. patet ipsum 126 non esse majorem quam 180, numerum verò, quinti ordinis cuius radix est, 7, nempe 210, esse majorem quam ipsum, 180.

Cum verò, numerus 4335, diuisus per 24, dederit 180 quotientem patet, 180 ductum in 24, seu 4320, non esse majorem quam 4335, sed aut æqualem esse, aut differre numero minore quam, 24.

Itaque cum sit 210 major quam 180 ex constr. patet, 210 in 24, seu 5040 majorem esse quam 180 in 24 seu 4320, & excessum esse ad minimū, 24, numerus verò datus 4335, aut non excedit ipsum 4320, aut excedit numero minore quam 24. Ergo, numerus 5040, major est quam datus 4335, idest productus numerorum, 7, 8, 9, 10, major est dato numero.

Iam numerus 126, non est major quam 180, ex constr. Igitur, 126 in 24, non est major quam 180 in 24, sed 180 in 24, non est major dato numero ex ostensis. Ergo, 126 in 24, seu productus numerorum, 6, 7, 8, 9, non est major numero dato, productus autem numerorum, 7, 8, 9, 10, ipso major est. Ergo, &c. Q. E. F. E.

Sic ergo exprimi potest & enuntiatio, & generalis constructio.

Inuenire tot quot imperabitur numeros progressionē naturali continuos, ex quorum multiplicatione ortus numerus, sit maximus eius speciei qui in dato numero contineatur.

Dividatur numerus datus, per productum totidem numerorum ab unitate serie naturali procedentium quot sunt numeri inueniendi, inueniendoque quotiente, assumatur ipsius radix ordinis numericī cūjus exponentē est unitate major quam multitudo numerorum inueniendorum. Ipsa radix est primus numerus, Reliqui per incrementum unitatis in promptu habentur.

Monitum.

Hæc omnia ex naturâ rei demonstrari poterant, absque trianguli Arithmetici aut ordinum numericorum auxilio, non tamen fugienda illa connexio mihi visa est, præfertim cùm ea sit quæ lumen primum dedit. Et, quod amplius est, alia demonstratio laboriosior esset, & prolixior.





NUMERICARVM POTESTATVM

GENERALIS RESOLVTIO.

 Eneralem Numericarum Potestatum Resolutionem inquietanti, hæc mihi venit in mentem obseruatio; Nihil aliud esse querere radicem v. g. quadratam dati numeri, quam querere duos numeros æquales quorum productus æquetur numero dato. Sic & querere radicem cubicam nihil aliud esse quam querere tres numeros æquales quorum productus sit datum, & sic de cæteris.

Itaque, potestatis cuiuslibet resolutio, est indagatio totidem numerorum æqualium, quot exponens potestatis continet unitates, quorum productus æquetur dato numero; Potestates enim ipsæ nihil aliud sunt quam æqualium numerorum producti.

Sicut enim in præcedenti tractatu, egimus de numeris qui producuntur ex multiplicatione numerorum naturali progressionе procedentium, sic & in hoc de potestatibus tractatu, agitur de numeris qui producuntur ex multiplicatione numerorum æqualium.

Vifum est itaque quamproximos esse ambos hos tractatus, & nihil esse vicinus, producto ex æqualibus, quam productum ex coitauis solius unitatis incremento differentibus.

Quapropter potestatum resolutionem generalem, seu productorum ex æqualibus resolutionem, non mediocriter prouectam esse censi, cum eam productorum ex continuis generalis resolutio præcesserit.

Dato enim numero, cuius radix cuiusvis gradus queritur verbi gratia quarti, queruntur quatuor numeri æquales quorum productus æquetur dato; Si ergo inueniantur ex præcedente tractatu, quatuor continua quorum productus æquetur dato, quis non vider, inuentam esse radicem quæsitam, cum ea sit unus ex his quatuor continua; Minimus enim ex his quatuor, quater sumptus & toties multiplicatus manifestè minor est producto continuorum, maximus verò ex his quatuor, quater sumptus ac toties multiplicatus, manifestè major est producto continuorum; Radix ergo quæsita unus ex illis est.

Verum latet adhuc ipsa in multitidine; Reliquum est igitur ut eligatur, & discernatur quis ex continua faciat quæstionem.

Huic perquisitioni nondum forte satis incubui, crudam tamen meditationem proferam, alias, si digna videatur, diligentius elaborandam.

Postulatum.

Hoc autem prænotum esse postulo; Quæ sit radix quadrata numeri, 2, nempe, 1. Etenim, 1, est radix maximi quadrati in 2. contenti. Sic & quæ sit radix cubica numeri, 6, scilicet qui ex multiplicatione trium numerorum, 1, 2, 3, oritur, nempe, 1. Sic & quæ sit radix quarti gradus numeri, 24, scilicet qui ex multiplicatione quatuor numerorum, 1, 2, 3, 4, oritur nempe, 2, & sic de cæteris gradibus. In vnoquoque enim per nosci radicem istius gradus, numeri qui producitur ex multiplicatione tot numerorum continuorum ab unitate quot exponens gradus propositi continet unitates. Sic ergo in investigatione radicis v. g. decimi gradus, postulo notam esse radicem istius decimi gradus, numeri 3628800, qui producitur ex multiplicatione decem priorum numerorum, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, nempe 5. Et hoc uno verbo dici potest. In vnoquoque gradu, postulo notam esse radicem istius gradus maximi producti totidem continuorum quot exponens gradus continet unitates; Minimus enim productus continuorum quotlibet, ille est cuius multiplicatores ab unitate sumunt exordium.

Nec sanè molesta hæc petitio est, in vnoquoque enim gradu unius tantum numeri radicem suppono, in vulgaris autem methodo, multo grauius in vnoquoque gradu, novem priorum characterum, potestates exiguntur.

Notum sit ergo.

Producti numerorum,	1, 2,	nempe 2	rad. quadr. esse,	1
Producti num.	1, 2, 3,	nempe, 6	rad. cub. esse	1
Producti num.	1, 2, 3, 4,	nemp. 24	rad. 4. grad. esse	2
Prod. num.	1, 2, 3, 4, 5,	nempe 120	rad. 5. gr.	2
Prod. n.	1, 2, 3, 4, 5, 6,	nem. 720	rad. 6. gr. esse	2
Pr. n.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,	nem. 5040	rad. 7. gr. esse	3
&c.				

Problema.

Dato quolibet numero inuenire radicem propositæ potestatis maximaæ quæ in dato contingatur.

Sit datus numerus v. g. 4335, & inuenienda sit radix gradus v. g. quarti maximi numeri quarti gradus seu quadrato quadrati qui in dato numero contingatur.

Inueniantur, ex præcedente tractatu, quatuor numeri continui, quia quartus gradus proponitur, quorum productus sit maximus eius species qui in 4335 contingatur, finique ipsi; 6, 7, 8, 9.

Radix qualita est unus ex his numeris. Ut vero discernatur, sic procedendum est.

Sumatur ex postulato radix quarti gradus numeri qui producitur ex C ij

20 NUMERICARVM POTES TATVM

multiplicatione quatuor priorum numerorum, 1, 2, 3, 4, nempe radix quadrato-quadrata numeri, 24, quæ est, 2; Ipse, 2, cum minimo continuorum inuentorum 6 vnitate minuto nempe, 5, efficit 7.

Hic 7 est minimus qui radix quæsita esse possit, omnes enim inferiores sunt necessario minores radice quæsitâ.

Iam, triangulus numeri, 4, qui exponens est propositi gradus quarti nempe 10, diuidatur per ipsum exponentem 4, sitque, quotiens, 2, superfluum divisionis non curio ipse quotiens, 2, cum minimo continuorum 6, iunctus, efficit, 8.

Ipse 8, est maximus qui radix esse possit omnes enim superiores sunt necessario majores radice quæsitâ.

Deniq; constituantur in quarto gradu ipsi extremiti num. 7, 8, nempe, 2401, 4096, necnon & omnes qui inter ipsos interjecti sunt, quod ad generalem methodum dictum sit, bic enim nulli inter 7 & 8 interjacent sed in remotissimis potestatibus quidam, quamvis per pauci, contingent.

Harum potestatum, illa quæ æqualis erit dato numero, si ita eveniat, aut saltem quæ proximè minor erit dato numero nempe, 4096 satisfaciet problemati. Radix enim 8 vnde orta est, ea est quæ quæritur.

Sic ergo institui potest & enuntiatio & generalis constructio.

Inuenire numerum qui in gradu proposito constitutus maximus sit eius gradus qui in dato numero contineatur.

Inueniantur ex tract. præced. tot numeri continuui, quot sunt vnitates in exponente gradus propositi, quorum productus sit maximus eius speciei qui in dato numero contineatur. Et assumpto producto totidem continuorum ab unitate, inueniatur eius radix gradus propositi, ex postulato ipsa radix jungatur cum minimo continuorum inuentorum vnitate minuto, hic erit minimus extremus.

Iam triangulus exponentis ordinis per ipsum exponentem diuisus quemlibet præbeat quotientem, qui cum minimo continuorum inuentorum iungatur, hic erit maximus extremus.

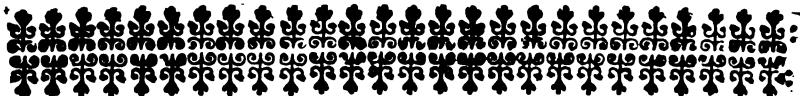
Ambo hi extreimi ac numeri inter eos interpositi in gradu proposito constituuntur.

Harum potestatum, ea que dato numero erit aut equa-

*lis aut proximè minor satis facit problemati, Radix enim
vnde orta est, radix quaesita est.*

Horum demonstrationem, paratam quidem, sed prolixam et si fa-
cilem, ac magis tediosam quam utilem suppressimus, ad illa, quæ plus
afferunt fructus quam laboris, vergentes.





COMBINATIONS.

DEFINITIONS.



Combinationis nomen diversè à diuersis usurpatum, dicamus itaque quo sensu intelligam.

Si exponatur multitudo quævis rerum quarumlibet, ex quibus liceat aliquam multitudinem assumere v. g. si ex quatuor rebus per litteras, A, B, C, D, expressis, liceat duas quasuis ad libitum assumere. Singuli modi quibus possunt eligi duæ differentes ex his quatuor oblatis, vocantur hic *combinationes*.

Experimento igitur patebit, duæ, posse assumi inter quatuor, sex modis, potest enim assumi A & B, vel A & C, vel A & D, vel B & C, vel B & D, vel C & D.

Non constituo, A & A, inter modos eligendi duas non enim essent differentes, nec constituo A & B, & deinde B & A, tanquam differentes modos, ordine enim solummodo differunt, *ad ordinem autem non attendo*, ita ut uno verbo dixisse poteram, combinationes hic considerari quæ noc mutato ordine procedunt.

Similiter experimento patebit, tria inter quatuor, quatuor modis assumi posse, nempe, A B C, A B D, A C D, B C D.

Sic & quatuor in quatuor, uno modo assumi posse, nēpe, A B C D. His igitur verbis vtar.

1 In 4 combinatur 4 modis, seu combinationibus.

2 In 4 combinatur 6 modis, seu combinationibus.

3 In 4 combinatur 4 modis, seu comb.

4 In 4 combinatur 1 modo, seu comb.

Summa autem omnium combinationum quæ fieri possunt in 4, est 15, summa enim combinationum 1 in 4, & 2 in 4, & 3 in 4, & 4 in 4, est, 15.

Lemma 1.

Numerus quilibet non combinatur in minore.

V. g. 4 non combinatur in 2.

Lemma 2.

1 in 1 combinatur	1 combinatione
-------------------	----------------

2 in 2 combinatur	1 combinatione
-------------------	----------------

3 in 3 combinatur 1 combinatione.

Et sic generaliter omnis numerus semel tantum in æquali combinatur.

Lemma 3.

1 in 1 combinatur, 1 combinatione

1 in 2 combinatur 2 combinationibus

1 in 3 combinatur 3 combinationibus.

Et generaliter vnitatis in quoquis numero toties combinatur quoties ipse continet vnitatem.

Lemma 4.

Si sint quatuor numeri, primus ad libitum, secundus vnitate major quam primus, tertius ad libitum modo non sit minor secundo, quartus vnitate major quam tertius; multitudine combinationum primi in tertio, plus multitudine combinationum secundi in tertio, æquatur multitudini combinationum secundi in quarto.

Sint quatuor numeri ut dictum est.

Primus ad libitum verbi gratia	1
--------------------------------	---

Secundus vnitate major nempe	2
------------------------------	---

Tertius ad libitum modo non	
-----------------------------	--

sit minor quam secundus v. g.	3
-------------------------------	---

Quartus vnitate major quam tertius nempe	4
--	---

Dico multitudinem combinationum, 1, in 3, plus multitudine combinationum, 2, in 3, æquari multitudini combinationum, 2, in 4. *Quod ut paradigmate fiat evidenter.*

Affumantur tres characteres nempe, B, C, D, jam vero affumantur ijdem tres characteres & unus præterea, A, B, C, D; Deinde affumantur combinationes unius litteræ in tribus, B, C, D, nempe, B, C, D; Affumantur quoque omnes combinationes duarum litterarum in tribus B, C, D, nempe, BC, BD, CD; Denique affumantur omnes combinationes duarum litterarum in quatuor, A, B, C, D, nempe, AB, AC, AD, BC, BD, CD.

Dico itaque, tot esse combinationes duarum litterarum in quatuor A, B, C, D, quot sunt duarum in tribus B, C, D, & insuper quot unius in tribus B, C, D.

Hoc manifestum est ex generatione combinationum, combinationes enim duarum in quatuor formantur partim, ex combinationibus duarum in tribus, partim, ex combinationibus unius in tribus; quod ita evidens fieri.

Ex combinationibus duarum in quatuor, nempe A B, A C, A D, B C, B D, C D, quædam sunt in quibus ipsa littera, A, usurpat, ut istæ AB, AC, AD; quædam quæ ipsâ A carent ut istæ, BC, BD, CD.

Porro, combinationes illæ, BC, BD, CD, duarum in quatuor A, B, C, D, quæ ipso A carent, constant ex residuis tribus, B, C, D, sunt ergo combinationes duarum in tribus B, C, D, igitur combinationes duarum in tribus B, C, D, sunt quoque combinationes duarum in quatuor A, B, C, D, nempe illæ quæ carent ipso A.

Illæ verò combinationes A B, A C, A D, duarum in quatuor A, B, C, D, in quibus A usurpat, si ipso A spolientur, relinquunt residuas litteras, B, C, D, quæ sunt ex tribus litteris B, C, D, suntque combinationes unius litteræ in tribus, B, C, D, igitur combinationes unius litteræ in tribus B, C, D, nempe B, C, D, ascito A, efficiunt A B, A C, A D, quæ constituant combinationes duarum litterarum in quatuor A, B, C, D, in quibus, A, usurpat.

Igitur combinationes duarum litterarum in quatuor A, B, C, D, formantur partim ex combinationibus unius in tribus, B, C, D, partim ex combinationibus duarum in tribus, B, C, D; Quare multitudo primarum æquatur multitudini reliquarum, Q. E. D.

Eodem prorsus modo in reliquis ostendetur exemplis verbi gratia

tot esse combin. numeri	29	in	40
quot sunt comb. numeri	29	in	39
& insuper quot sunt comb. numeri	28	in	39.

Quatuor enim numeri, 28, 29, 39, 40, conditionem requisitam habent.

Sic tot sunt comb. numeri	16	in	56
quot sunt comb. numeri	16	in	55
ac insuper quot sunt comb. numeri	15	in	55.

&c.

Lemma 5.

In omni triangulo Arith. summa cellularum seriei cujuslibet, æquatur multitudini combinationum exponentis seriei, in exponente trianguli.

Sit triangulus quilibet v. g. quartus, G D λ. Dico summam cellularum seriei cujusvis v. g. secunda $\alpha + \beta + \gamma$ æquari multitudini combinationum numeri 2, exponentis secunde seriei in numero 4 exponente quarti trianguli.

Sic Dico summam cellularum seriei v. g. quinta trianguli v. g. octauis æquari multitudini combinationum numeri, 5 in numero 8, &c.

Quamvis infiniti sint huius propositionis casus, sunt enim infiniti trianguli, breuiter tamen demonstrabo, positis duobus assumptis.

Primo

Primo, quod ex se patet, *in primo triangulo eam proportionem contingere*. Summa enim cellularum vnicæ suæ seriei nempe numerus primæ cellulæ G idest vñitas, æquatur multitudini combinationum exponentis seriei, in exponente trianguli, hi enim exponentes sunt vñitatis. Vñitas vero in vñito modo *ex lemme 2. bnius* combinatur.

Secundo, *Si ea proportio in aliquo triangulo contingat; Id est si summa cellularum vnius cujuscunque seriei trianguli cuiusdam, æquatur multitudini combinationum exponentis seriei in exponente trianguli* Dico & eandem proportionem in triangulo proximè sequenti contingere.

His assumptis, facilè ostendetur in singulis triangulis eam proportionem contingere, contingit enim in primo, *ex primo assumpto* immò & manifesta quoque ipsa est in secundo triangulo, ergò *ex secundo assumpto* & in sequenti triangulo contingit, quare & in sequenti & in infinitum.

Totum ergo negotium in secundi assumpti demonstratione consistit, quod ita expedietur.

Sit triangulus quilibet v. g. *Tertius* in quo supponitur hæc proportio, id est, summam cellularum seriei *prime* G + σ + τ æquari multitudini combinationum numeri 1, *exponentis seriei* in numero 3, *exponente trianguli*. Summam vero cellularum *secunda seriei* φ + ψ + τ æquari multitudini combinationum numeri 2 *exponentis seriei* in numero 3, *exponente trianguli*, summam vero cellularum *tertia seriei*, nempe cellulam, A, æquari combinationibus numeri 3 *exponentis seriei* in 3 *exponente trianguli* Dico & eandem proportionem contingere & in sequenti triangulo *quarto*, id est, summam cellularum v. g. *secunda seriei* φ + ψ + τ + θ, æquari multitudini combinationum numeri 2 *exponentis seriei* in numero 4 *exponente trianguli*.

Etenim φ + ψ + τ æquatur multitudini combinationum numeri 2 in 3 *ex hypotb. cellula* vero θ æquatur *ex generatione trianguli arith. cellulæ* G + σ + τ haꝝ vero cellulæ æquantur *ex hyp.* multitudini combinationum numeri 1 in 3. Ergo cellulæ φ + ψ + τ + θ æquantur multitudini combinationum numeri 2 in 3 plus multitudine combinationum numeri 1 in 3, haꝝ autem multitudines æquantur *ex quarto lemmate bnius* multitudini combinationum numeri 2 in 4. Ergo summa cellularum φ + ψ + τ + θ æquatur multitudini combinationum numeri 2 in 4. Q. E. D.

Idem Lemma 5. Problematicè enuntiatum.

Datis duobus numeris inæqualibus inuenire *in triangul. arith.* quot modis minor in majore combinetur.

Propositi sunt duo numeri v. g. 4 & 6, oportet reperire in triangulo arith. quot modis 4 combinetur in 6.

Prima methodus.

Summa cellularum *quarta* seriei, *sexti* trianguli, satisfacit, ex *preced.* nempe *cellulae D* + *E* + *F*.

Hoc est numeri, 1 + 4 + 10, seu 15. Ergo 4 in 6, combinatur 15 modis.

Secunda methodus.

Cellula *quinta*, basis *septima* K, satisfacit, illi numeri, 5, 7, sunt proximè majores his, 4, 6.

Etenim illa cellula nempe K, seu 15 æquatur summæ cellularum *quarta* seriei *sexti* trianguli D + E + F, ex generatione.

Monitum.

In basi *septima* sunt septem cellulæ nempe, V, Q, K, p, ξ, N, ζ, ex quibus *quinta* assumenda est; Poteſt autem ipsa dupliſ modo aſſumi, ſunt enim duæ basis extremitates V, ζ, ſi ergo ab extremo, V inchoaueris, erit, V prima, Q ſecunda, K tertia, p quarta, ξ quinta quaſita. Si verò à ζ incipias, erit ζ prima, N ſecunda, ξ tertia, p quarta, K quinta quaſita, ſunt igitur duæ quaſe poſſunt dici, *quintæ*; ſed quoniam ipſe ſunt æquæ ab extremitatibus remotaæ, ideoque reciprocæ, ſunt ipſe eadem, quare indifferenter aſſumi alterutra poſteſt, & ab alterutra baſi extremitate inchoari.

Monitum.

Iam ſatis patet, quam bene conueniant combinationes & triangulus arithmeticus, & ideo, proportiones inter ſeries, aut inter cellulas trianguli obſeruatas, ad combinationum rationes protendi, ut in ſequentiibus videre eſt.

Prop. I.

Duo quilibet numeri, æquæ combinantur in eo quod amborum aggregatum eſt.

Sint duo numeri quilibet, 2, 4, quorum aggregatum 6 Dico, numerum 2 toties combinari in 6, quoties ipſe 4 in eodem 6 combinatur, nempe ſingulos modis 15.

Hoc nihil aliud eſt quam conſect. 4. triang. arith. ex poſteſt hoc uno verbo demonſtrari, cellulæ enim reciprocæ ſunt eadem. Si verò ampliori demonſtratione egere videatur, hec ſatisfaciēt.

Multitudine combinationum numeri 2 in 6 æquatur ex 5 lem. ſeriei *secunda*, trianguli *sexti* nempe cellularis φ + 4 + 6 + R + S, ſeu cellulæ

ξ ; Sic multitudo quoque combinationum numeri 4 in 6 æquatur ex eodem seriei quartæ trianguli sexti, Nempe cellulis D + E + F, seu cellulæ K; ipsa verò K, est reciproca ipsius ξ , ideoque ipsi æqualis, quare & multitudo combinationum numeri 2 in 6, æquatur multitudini combinationum numeri 4 in 6. Q. E. D.

Coroll.

Ergo omnis numerus toties combinatur in proximè majori, quot sunt vnitates in ipso majori.

Verbi gratia numerus 6, in 7 combinatur septies, & 4 in 5 quinques, &c. Ambo enim numeri, 1, 6, æquè combinantur in aggregato eorum 7, ex propr. bac, 1. Sed, 1 in 7 combinatur septies, ex lemm. 3. Igitur 6 in 7 combinatur quoque septies.

Prop. 2.

Si duo numeri combinentur in numero quod amborum aggregatum est vnitate minuto; Multitudines combinationum erunt inter se, vt ipsi numeri reciprocè.

Hoc nibil aliud est quam conséct. 17. triang. arith.

Sint duo quilibet numeri, 3, 5, quorum summa 8, vnitate minuta est 7: Dico, multitudinem combinationum numeri 3 in 7, esse ad multitudinem combinationum numeri 5 in 7, vt, 5 ad 3.

Multitudo enim combinationum numeri 3 in 7, æquatur, ex 5. lem. tertia seriei, septimi trianguli arith. nempe A + B + C + a + ξ , seu 35. Multitudo autem combinationum numeri 5 in 7, æquatur, ex eodem, quinta seriei, eiusdem septimi trianguli, nempe H + M + K, seu 21 in triangulo autem septimo, series quinta & tercia sunt inter se vt 3 ad 5, ex conséct. 17. triang. arith. aggregatum enim exponentium serierum 5, 3 nempe 8, æquatur exponenti trianguli 7 vnitate auctio.

Prop. 3.

Si numerus combinetur, primò in numero qui sui duplus est, deinde in ipsomet numero duplo vnitate minuto, prima combinationum multitudo, secundæ dupla erit.

Hoc nibil aliud est quam conséct. 10. triang. arith.

Sit numerus quilibet 3, cuius duplus, 6, qui vnitate minutus est 5. Dico multitudinem combinationum numeri 3 in 6, duplam esse multitudinis combinationum numeri 3 in 5.

Poffem uno verbo dicere omnis enim cellula diuidentis dupla est præcedentis corradicalis sic autem demonstro.

Multitudo enim combinationum numeri 3 in 6, æquatur ex 5. lem. cellulæ 4, basis 7; nempe ρ , seu 20, quæ quidem ρ , medium basis occupat locum, quod inde procedit quod 3 sit dimidium 6, unde sit ut 4 proximè major quam 3, medium occupet locum in numero 7 proximè majori quam 6. Igitur ipsa cellula quarta, ρ , est in diuidente, quare dupla est cellulæ, F, seu & ex 10. conséct. triang. arith. quæ quidem, ω , est quoque quarta cellula basis sextæ, ideoque, ex lemm. 5, ipsa & seu F æquatur multitudini combinationum numeri 3 in 5, ergo multitudo comb. 3 in 6 dupla est multitudinis comb. 3 in 5. Q. E. D.

Prop. 4.

Si sint duo numeri proximi, & aliis quilibet in utroque combinetur, multitudo combinationum quæ fiunt in majore, erit ad alteram multitudinem, ut major numerus, ad ipsummet majorem dempto eo qui combinatus est.

Sint duo numeri unitate differentes, 5, 6, & aliis quilibet 2 combinetur in 5, & deinde in 6; Dico multitudinem combinationum ipsius 2 in 6, esse ad multitudinem combinationum ipsius 2 in 5, ut 6, ad 6-2.

Hoc ex 13. conséct. triang. arith. & manifestum & sic ostendetur.

Multitudo, enim, combinationum ipsius 2 in 6, æquatur summa cellularum seriei 2, trianguli 6, nempe $\theta + \tau + \theta + R + S$, ex lemm. 5. hoc est cellulæ ξ , seu 15. Sed, ex eodem, multitudo combinationum eiusdem 2 in 5, æquatur summa cellularum seriei 2, trianguli 5, nempe $\theta + \tau + \theta + R$, seu cellulæ ω , seu 10; est autem cellula ξ ad ω , ut 6 ad 4, hoc est ut 6 ad 6-2, ex 13. conséct. triang. arith.

Prop. 5.

Si duo numeri proximi, in alio quolibet combinentur, erit multitudo combinationum minoris, ad alteram, ut major numerus combinatus, ad numerum in quo ambo combinati sunt dempto minore numero combinato.

Sint duo quilibet numeri proximi, 3, 4, & aliis quilibet 6; Dico multitudinem combinationum minoris 3 in 6, esse ad multitudinem combinationum majoris 4 in 6, ut 4, ad 6-3.

Hec cum 11. conséct. tr. arith. conuenit & sic ostendetur.

Multitudo enim combinationum numeri 3 in 6, æquatur, ex lemm. 5. Summa cellularum seriei 3, trianguli 6, nempe, A + B + C + ω , seu cellulæ ρ , seu 20. Multitudo vero combinationum numeri 4 in 6,

æquatur, ex eodem, summa cellularum seriei 4, trianguli 6, nempe $D + E + F$, seu cellulæ K, seu 15. est autem ρ ad K, vt 4 ad 3, seu vt 4 ad 6—3. ex conse^t. 11. tr. arith.

Prop. 6.

Si sint duo numeri quilibet quorum minor in majore combinetur, sint autem & alij duo his proximè majores quorum minor in majore quoque combinetur, erunt multitudines combinationum inter se, vt hi ambo vltimi numeri.

Sint duo quilibet numeri, 2, 4, alij verò his proximè majores, 3, 5; Dico multitudinem combinationum numeri 2 in 4, esse ad multitudinem combinationum numeri 3 in 5, vt 3, ad 5.

Conse^t. 12. triang. arith. hanc continet & sic demonstratur.

Multitudo enim combinationum ipsius 2 in 4, æquatur, ex lemm. 5, summæ cellularum seriei 2, trianguli 4, nempe $\rho + \tau + \theta$, seu cellulæ C, seu 6; Multitudo verò combinationum numeri 3 in 5, æquatur, ex eodem, summæ cellularum seriei 3, trianguli 5, nempe $A + B + C$, seu cellulæ F, seu 10; Est autem C ad F, vt 3 ad 5, ex 12 conse^t. triang. arith.

Lemma 6.

Summa omnium cellularum basis triang. cuiuslibet arithmeticci vnitate minuta, æquatur summæ omnium combinationum quæ fieri possunt in numero qui proximè minor est quam exponens basis, 5. Id est. Dico summam cellularum R + C + E + H. Supprimo enim extremam μ , id est $4 + 6 + 4 + 1$, seu 15; æquari multitudini combinationum numeri 1 in 4, nempe 4; Plus multitudine combinationum numeri 2 in 4, nempe 6; Plus multitudine combinationum numeri 3 in 4, nempe 4; Plus multitudine combinationum numeri 4 in 4, nempe 1. *Quæ quidem sunt omnes combinationes quæ fieri possunt in 4, superiores enim numeri, 5, 6, 7, &c. non combinantur in numero 4; major enim numerus in minore non combinatur.*

Multitudo enim combinationum numeri 1 in 4, æquatur, ex 5. lem. cellulæ 2, basis 5, nempe R, seu 4. Multitudo verò combinationum

numeri 2 in 4, æquatur cellulæ 3, basis 5, nempe C, seu 6. Multitudo quoque combinationum numeri 3 in 4, æquatur cellulæ 4, basis 5, nempe E, seu 4. Multitudo denique combinationum numeri 4 in 4, æquatur cellulæ 5, basis 5, nempe H, seu 1. Igitur summa cellularum basis *quinta* dempià extremâ seu vnitate, æquatur summæ omnium combinationum quæ possunt fieri in 4.

Prop. 7.

Summa omnium combinationum quæ fieri possunt in numero quolibet vnitate auctâ, est numerus progressionis duplæ quæ ab vnitate sumit exordium, quippe ille cuius exponens est numerus proximè major quam datus.

Sit numerus quilibet v. g. 4. Dico summam omnium combinationum quæ fieri possunt in 4 nempe 15 vnitate auctam nempe 16, esse numerum *quintum* (nempe proximè majorem quam *quartum*) progressionis duplæ quæ ab vnitate sumit exordium.

Hoc nibil aliud est quam 7 conseſt. triang. arith. & sic uno verbo demonstrari posset, omnis enim basis est numerus progressionis duplæ, sic tamen demonstro.

Summa enim combinationum omnium quæ fieri possunt in 4 vnitate auctâ, æquatur, ex lem. 6. summæ cellularum basis *quinta*, ipsa vero basis est *quintus* numerus progressionis duplæ quæ ab vnitate sumit exordium, ex 7. conseſt, triang. arith.

Prop. 8.

Summa omnium combinationum quæ fieri possunt in numero quolibet vnitate auctâ, dupla est summæ omnium combinationum quæ fieri possunt in numero proximè minori vnitate auctæ.

Hoc conuenit cum 6 conseſt. triang. arith. nempe omnis basis dupla est præcedentis, sic autem ostendemus.

Sint duo numeri proximi 4, 5, dico summam combinationum quæ fieri possunt in 5 nempe 31 vnitate auctam nempe 32, esse duplam summæ combinationum quæ fieri possunt in 4 nempe 15 vnitate auctæ nempe 16.

Summa enim combinationum quæ fieri possunt in 5 vnitate auctâ, æquatur, ex præced. *sextto* numero progressionis duplæ. Summa vero combinationum quæ fieri possunt in 4 vnitate auctâ, æquatur, ex cædem, *quinto* numero progressionis duplæ. *Sextus* autem numerus progressionis duplæ, duplus est proximè præcedentis nempe *quinti*.

Prop. 9.

Summa omnium combinationum quæ fieri possunt in quo-uis numero vnitate minuta , dupla est summæ combinationum quæ fieri possunt in numero proximè minori.

Hec cum præcedente omnino conuenit.

Sint duo numeri proximi 4, 5, Dico summam omnium combinatio-num quæ fieri possunt in 5, nempe 31, vnitate minutam nempe 30, esse duplam omnium combinationum quæ fieri possunt in 4 nempe 15.

Etenim ex præced. summa combinat. quæ sunt in 5 vnitate aucta, dupla est summæ combinationum quæ sunt in 4 vnitate auctæ, si ergo ex minori summâ auferatur vnitatis , & ex dupla / summâ auferantur duæ vunitates, reliquum summæ duplae nempe summa combinationum quæ sunt in 5 vnitate minuta , remanebit dupla residui alterius summæ nempe summe combinationum quæ sunt in 4.

Prop. 10.

Summa omnium combinationum quæ fieri possunt in quo-libet numero minuta ipsomet numero , æquatur summæ omnium combinationum quæ fieri possunt in singulis numeris proposito minoribus.

Hec cum 8 consecr. tr. arith. concurrit quæ sic habet, basis quælibet vnitate minuta , æquatur summæ omnium præcedentium. Sic au-tem ostendo.

Sit numerus quilibet 5. Dico summam omnium combinationum quæ possunt fieri in 5 nempe 31 ipso 5 minutam nempe 26 , æquari summæ omnium combinationum quæ possunt fieri in 4 nempe 15; Plus summâ omnium quæ possunt fieri in 3 nempe 7; Plus summâ omnium quæ possunt fieri in 2 nempe 3; Plus eâ quæ potest fieri in 1 nempe 1, quarum aggregatus est 26.

Etenim, Proprium numerorum huius progressionis duplæ illud est, ut quilibet ex ipsis v. g. sextus 32, exponente suo minutus nempe 6, id est 26, æquetur summæ inferiorum numerorum huius progressionis, nempe 16 + 8 + 4 + 2 + 1 vnitate minutorum nempe, 15 + 7 + 3 + 1 + 0 nempe, 26. Vnde facilis est demonstratio huius propositionis.

Problema 1.

Dato quovis numero , inuenire summam omnium combi-nationum quæ in ipso fieri possunt. Absque triang. arith.

Numerus progressionis dupla quæ ab unitate sumit exordium cuius exponens proxime major est quam numerus datus, satisfaciet problemati, modò unitate minuatur.

Sit numerus datus v. g. 5. quæritur summa omnium combinationum quæ in 5 fieri possunt.

Numerus sextus progressionis dupla quæ ab unitate incipit nempe 31 unitate minutus nempe 31 satisfacit, ex lem. 6. ergo possunt fieri 31 combinationes in numero 5.

Problema 2.

Datis duobus numeris inequalibus, inuenire quot modis minor in majore combinetur. Absque triangulo arith.

Hoc est propriè ultimum Problema tractatus triang. arith. quod sic resolu.

Productus numerorum qui precedunt differentiam datorum unitate auctam, diuidat productum totidem numerorum continuorum quorum primus sit minor datorum unitate auctus, quotiens est quæsus.

Sint dati numeri 2, 6; Oportet inuenire quomodis 2 combinetur in 6.

Affumatur eorum differentia 4 quæ unitate aucta est 5. Iam assumantur omnes numeri qui præcedunt ipsum 5, nempe, 1, 2, 3, 4, quorum productus sit 24. Affumantur totidem numeri continui quorum primus sit 3, nempe proxime major quam 2 qui minor est ex ambobus datis, nempe, 3, 4, 5, 6, quorum productus 360, diuidatur per præcedentem productum 24. Quotiens 15 est numerus quæsus. Ita venimus 2, combinetur in 6, modis 15 differentibus.

Nec difficilis demonstratio. Si enim quæritur in triangulo arithmeticus quot modis 2 combinetur in 6, assumenda est cellula 3, basis 7, ex lem. 5, nempe cellula ξ , & ipsius numerus exponet multitudinem combinationum numeri 2 in 6. Ut autem inueniatur numerus cellulæ ξ cuius radix est 5, & exponens seriei 3, oportet ex prob. triang. arith. ut productus numerorum qui præcedunt 5, diuidat productum totidem numerorum continuorum quorum primus sit 3, ex quotiens esse numerus cellulæ ξ ; Sed idem divisor ac idem diuidendus in constructione huius propositus est, quare & eundem quotientem sortita est divisio, ergo in hac constructione repertus est numerus cellulæ ξ , quare & exponens multitudinis combinationum numeri 2 in 6, quæ quærebatur. Q. E. F. E. D.

Monitum.

Monitum.

Hoc problemate tractatum hunc absoluere constitueram, non tamen omnino sine molestia, cum multa alia parata habeam, sed ubi tanta vbertas vi moderanda est fames, his ergo pauca haec subijcam.

Eruditissimus ac mihi charissimus. D. D. De Ganieres, circa combinationes, assiduo ac perutili labore, more suo, incumbens, ac indigens facili constructione ad inueniendum quoties numerus datus in alio dato combinetur, hanc ipse sibi praxim instituit.

Datis numeris v. g. 2, 6, inuenire quot modis 2, combinetur in 6.

Affumatur inquit progresio duorum terminorum quia minor numerus est 2 inchoando a majore 6, ac retrogrediendo, seu detrabendo unitatem ex unoquoque termino, hoc modo, 6, 5; Deinde affumatur altera progresio inchoando ab ipso minore 2 ac similiter retrogrediendo hoc modo 2, 1. Multiplicantur inuicem numeri primae progressionis, 6, 5, sitque productus 30. Multiplicantur & numeri secundae progressionis, 2, 1, sitque productus 2. Diuidatur major productus per minorem, Quotiens est quesitus.

Excellentem hanc solutionem ipse mihi ostendit, ac etiam demonstrandam proposuit, ipsam ego sanè miratus sum, sed difficultate territus vix opus suscepi, & ipsi authori relinquendum existimau; Attamen trianguli arithmeticci auxilio, sic proclius facta est via.

In 5 lemm. huius, ostendi numerum cellulæ ξ , exponere multitudinem combinationum numeri 2 in 6, quare ipsius reciproca cellula K eundem numerum continebit. Verum, cellula ipsa K est quotiens divisionis in qua productus numerorum 1, 2, qui precedunt 3 radicem cellulæ K, diuidit productum totidem numerorum continuorum quorum primus est 5 exponens series cellulæ K, nempe numerorum 5, 6. Sed ille divisor ac diuidendus sunt ijdem ac illi qui in constructione amici sunt propositi, igitur eundem quotientem sortitur diuisio, quare ipse exponit multitudinem combinationum numeri 2 in 6, quæ quærebantur. Q. E. D.

Hac demonstratione affectâ, jam reliqua quæ inuitus supprimebam libenter omitto, adeò dulce est amicorum memorari.



POTES TATVM NVMERICARVM

S V M M A.

M O N I T V M.

Datis, ab unitate, quocunque numeris continuis, v. g. 1, 2, 3, 4, inuenire summam quadratorum eorum, nempe $1 + 4 + 9 + 16$, id est 30, tradiderunt veteres; imo etiam \mathcal{E} summam cuborum eorundem, ad reliquas vero potestates non prætraxerunt suas methodos, his solummodo gradibus proprias. Hic autem exhibetur, non solum summa quadratorum, \mathcal{E} cuborum, sed \mathcal{E} quadrato-quadratorum, \mathcal{E} reliquarum in infinitum potestatum. Et non solum à radibus ab unitate continuis, sed à quolibet numero initium sumentibus, verbi gratia numerorum 8, 9, 10, \mathcal{E} c. Et non solum numerorum qui progressione naturali procedunt, sed \mathcal{E} eorum omnium qui progressione verbi gratia cuius differentia est, 2, aut 3, aut 4, aut aliis quilibet numeris, formantur, ut istorum, 1, 3, 5, 7, \mathcal{E} c. vel horum, 2, 4, 6, 8, qui per incrementum binarij augentur, aut horum, 1, 4, 7, \mathcal{E} c qui per incrementum ternarij, \mathcal{E} sic de ceteris, sed & quod amplius est à quolibet numero exordium sumat illa progressio, siue incipiat ab unitate, ut isti, 1, 4, 7, 10, 13, \mathcal{E} c. qui sunt eius progressionis que per incrementum ternarij procedit, \mathcal{E} ab unitate sumit exordium; siue ab aliquo huius progressionis numero incipiat ut isti, 7, 10, 13, 16, 19, si-

ue quod vltimum est, à numero qui non sit eius progressionis, vt isti 5, 8, 11, 14, quorum progressio per ternarij differentiam procedit, & à numero 5, ipsi progressioni extraneo, exordium sumit. Et quod sanè fœliciter inuentum est, tam multi differentes casus, vniica ac generalissima resoluit methodus; adeò simplex, vt absque litterarum auxilio, quibus difficiliores egent enuntiationes, paucis lineis contineatur. Ut ad finem problematis sequentis patebit.

Definitio.

Si binomium, cuius alterum nomen sit A, alterum verò numerus quilibet vt 3, nempe A + 3, ad quamlibet constituantur potestatem vt ad quartum gradum, cuius hæc sit expositio,

$$A^4 + 12, A^3 + 54, A^2 + 108, A + 81.$$

Ipsi numeri, 12, 54, 108, per quos ipse A multiplicatur in singulis gradibus, quique partim ex numeris figuratis, partim ex numero 3, qui binomij est secundum nomen, formantur, vocabuntur Coefficiens ipsius A.

Erit ergo in hoc exemplo, 12 coefficiens A cubi, & 54 coefficiens A quadrati, & 108 coefficiens A radicis.

Numerus verò 81 numerus absolutus dicetur.

Lemma.

Sit radix quælibet, 14; altera verò sit binomium $14 + 3$ cuius primum nomen sit 14, alterum verò alias quilibet numerus 3, ita vt harum radicum, 14, & $14 + 3$, differentia sit 3. Constituantur ipsæ in quolibet gradu vt in quarto, ergò quartus gradus radicis 14 est 14^4 . Quartus verò gradus binomij, $14 + 3$, est,

$$14^4 + 12, 14^3 + 54, 14^2 + 108, 14 + 81$$

Cujus quidem binomij primum nomen 14, eisdem coefficiens sortitur in singulis gradibus, quos A sortitus est in similibus gradibus in expositione eiusdem gradus binomij A + 3, quod rationi consentaneum est, harum verò potestatum, nempe huius 14^4 & huius $14^4 + 12, 14^3 + 54, 14^2 + 108, 14 + 81$, differentia est, 12, $14^3 + 54, 14^2 + 108, 14 + 81$ quæ quidem constat Primo, ex radice 14 constituta in singulis gradibus proposito gradui quarto inferioribus, nempe in tertio in secundo & in primo, & in unoquoque multiplicata per coefficiens quos A sortitur in similibus gradibus, in expositione eiusdem gradus binomij A + 3.

36 POTESTATVM NVMERICARVM
Deinde, ex ipso numero, 3 qui est differentia radicum constituto in proposito quarto gradu, numerus enim absolutus 81 est quartus gradus radicus 3. Hinc igitur elicetur *Canon iste.*

Duarum similium potestatum differentia, *aquatur*, differentiæ radicum constitutæ in eodem gradu in quo sunt potestates propositæ; Plus minori radice constitutâ in singulis gradibus proposito gradu inferioribus ac in unoquoque multiplicatâ per coeffidentes quos A sortiretur in similibus gradibus, si binomium cuius primum nomen esset A, alterum verò esset differentia radicum, constitueretur in eadem potestate proposita.

Sic ergo differentia inter 14⁴ & 11⁴, erit 12, 11³, † 54, 11², † 108, 11,

† 81.

Differentia enim radicum est 3.

Ec sic de cæteris.

Ad summam Potestatum cujuslibet progressionis innendam unica ac generalis methodus.

Datis quotcunque numeris, in qualibet progressione, à quo quis numero inchoante, inuenire quarumuis potestatum eorum summam.

Quilibet numerus, 5, sit initium progressionis quæ per incrementum cujusvis numeri verbi gratia ternarii procedat, & in eâ progressione dati sint quotlibet numeri verbi gratia isti, 5, 8, 11, 14, qui omnes in quacunque potestate constituantur ut in tertio gradu seu cubo. Oportet inuenire summam horum cuborum, nempe, 5, † 8, † 11, † 14,

Cubi illi sunt 125 † 512 † 1331 † 2744, quorum summa est 4712 quæ queritur & sic inuenitur.

Exponatur binomium A † 3 cuius primum nomen sit A, alterum verò sit numerus 3 qui est differentia progressionis.

Constituatur binomium hoc A † 3 in gradu quarto

qui proximè superior est proposito tertio sitque hæc eius expositio,

$$A^4 + 12, A^3 + 54, A^2 + 108 A + 81$$

Iam assumatur numerus 17 qui in progressione proportionata proximè sequitur ultimum progressionis terminum datum 14. Et constituto ipso 17 in eodem gradu quarto nempe, 83521, auferantur ab eo, hæc

Primo, summa numerorum propositorum, 5 + 8 + 11 + 14, nempe 38 multiplicata per numerum 108, qui est coefficiens ipsius A radicis.

Secundo, summa quadratorum eorundem numerorum, 5, 8, 11, 14, multiplicata per numerum 54 qui est coefficiens A, quadrati.

Et sic deinceps procedendum esset si superessent gradus alij inferiores ipsi gradui tertio qui propositus est.

Deinde, auferatur primus terminus propositus 5 in quarto gradu constitutus.

Denique, auferatur numerus 3 qui est differentia progressionis in eodem gradu quarto constitutus, ac toties sumptus, quot sunt numeri propositi, nempe quartus in hoc exemplo.

Residuum, erit multiplex summae quæ sitæ, eamque toties continebit, quoties numerus 12 qui est coefficiens ipsius A cubi, seu A in gradu tertio proposito continet unitatem.

Si ergo ad præxim methodus reducatur, numerus 17 constituendus est in 4 gradu, nempe 83521, & ab eo hæc auferenda sunt.

Primo, summa numerorum propositorum, 5 + 8 + 11 + 14 nempe 38, multiplicata per 108, vnde oritur productus 4104.

Deinde, summa quadratorum numerorum propositorum id est, 5, 8, 11, 14, nempe, 25 + 64 + 121 + 196, quorum summa est 406, quæ multiplicata per 54 efficit 21924.

38 POTES TATVM NUMERICARVM

Deinceps auferendus est numerus 5 in quarto gradu nempe, 625.

Denique auferendus est numerus 3 in quarto gradu nempe 81, quartus sumptus nempe 324. Numeri ergo auferendi, illi sunt, 4104, 21924, 625, 324; quorum summa est, 26977, quæ ablata à numero, 83521, superest 56544.

Hoc ergo residuum continebit summam quæ sitam nempe, 4712, multiplicatam per, 12; & profectò, 4712 per 12 multiplicata efficit, 56544.

Paradigma facile est construere, hoc autem sic demonstrabitur.

Etenim, numerus 17 in 4 gradu constitutus qui quidem sic exprimitur, 17⁴ æquatur, 17⁴—14² + 14²—11² + 11²—8² + 8²—5² + 5².

Solus enim 17⁴ signum affirmantis solum sortitur reliqui autem affirmantur ac negantur.

Sed differentia radicum, 17, 14, est 3, eademque est differentia radicum 14, 11, eademque radicum 11, 8, ac etiam radicum, 8, 5. Igitur ex præmisso lemmatore.

$$17^4 - 14^4 \text{ æquatur } 12, 14^2 + 54, 14^2 + 108, 14 + 81$$

$$\text{Sic } 14^4 - 11^4 \text{ æquatur } 12, 11^2 + 54, 11^2 + 108, 11 + 81$$

$$\text{Sic } 11^4 - 8^4 \text{ æquatur } 12, 8^2 + 54, 8^2 + 108, 8 + 81$$

$$\text{Sic } 8^4 - 5^4 \text{ æquatur } 12, 5^2 + 54, 5^2 + 108, 5 + 81$$

Non interpretor 5⁴.

Igitur 17⁴ æquatur his omnibus.

$$12, 14^2 + 54, 14^2 + 108, 14 + 81$$

$$+ 12, 11^2 + 54, 11^2 + 108, 11 + 81$$

$$+ 12, 8^2 + 54, 8^2 + 108, 8 + 81$$

$$+ 12, 5^2 + 54, 5^2 + 108, 5 + 81$$

$$+ 5^4.$$

Hoc est mutato ordine. 17⁴ æquatur his

$$5 + 8 + 11 + 14 \text{ multiplicatis per } 108$$

$$+ 5^2 + 8^2 + 11^2 + 14^2 \text{ multiplicatis per } 54$$

$$+ 5^3 + 8^3 + 11^3 + 14^3 \text{ multiplicatis per } 12$$

$$+ 81 + 81 + 81 + 81$$

$$+ 5^4.$$

Ablatis vndeque his

$$5 + 8 + 11 + 14 \text{ multiplicatis per } 108$$

$$+ 5^2 + 8^2 + 11^2 + 14^2 \text{ multiplicatis per } 54$$

$$+ 81 + 81 + 81 + 81$$

$$+ 5^4.$$

Remanet 17⁴ minus his nempe,

$$— 5 — 8 — 11 — 14 \text{ multiplicatis per } 108$$

$$— 5^2 — 8^2 — 11^2 — 14^2 \text{ multiplicatis per } 54$$

$$— 81 — 81 — 81 — 81$$

$$— 5^4.$$

æqualis $5^3 + 8^3 + 11^3 + 14^3$ multiplicatis per 12.

Q. E. D.

Sic ergo potest institui enuntiatio & generalis constructio.

Summa Potestatum.

Datis quotcunque numeris, in quâlibet progressione, à quovis numero initum sumente, inuenire summam quarumuis potestatum eorum.

Exponatur binomium, cuius primum nomen sit A, alterum verò sit numerus qui differentia progressionis est, & constituatur hoc binomium in gradu qui proximè superior est gradui proposito, & in expositione potestatis eius notentur coefficientes quos A sortitur in singulis gradibus.

Constituatur & in eodem gradu superiori numerus qui in eâdem progressione propositâ proximè sequitur ultimum progressionis terminum propositum. Et ab eo auferantur hæc.

Primò, primus terminus progressionis datus, seu minimus numerus datorum in eodem superiori gradu constitutus.

Secundò, numerus qui differentia est progressionis in eodem superiori gradu constitutus, ac toties sumptus quot sunt termini dati.

Tertiò, auferantur singuli numeri dati, in singulis gradibus proposito gradui inferioribus constituti, ac in unoquoque gradu multiplicati per jam notatos coefficientes quos A sortitur in iisdem gradibus in expositione huius superioris gradus binomij primò assumpti.

Reliquum est multiplex summae quæsitæ, eamque toties continet quoties coefficiens quem A in gradu proposito sortitur continet unitatem.

Monitum.

Praxes jam particulares sibi quisque pro genio suppeditabit, verbi gratia. Si quæris summam quotlibet numerorum progressionis naturalis à quolibet inchoantis hic, ex methodo generali, elicetur *Canon.*

In progressionē naturali à quois numero inchoante, differentia inter quadratum minimi termini & quadratum numeri qui proximè major est vltimo termino, minuta numero qui exponit multitudinem, dupla est aggregati ex omnibus.

Sint quotlibet numeri naturali progressionē continuū, quorum primus sit ad libitum, v. g. *quatuor* isti 5, 6, 7, 8. Dico. $9^2 - 5^2 = 4$
et quāri $5 + 9 + 7 + 8$.

Similes canones & reliquarum potestatum summis inueniendis & reliquis progressionibus facilē aptabuntur, quos quisque sibi compareret.

Conclusio.

Quantūm hæc notitia ad spatiorum curuilineorum dimensiones conferat, satis norunt qui in indiuisibilium doctrinā tantisper versati sunt. Omnes enim omnium generum Parabolæ illico quadrantur, & alia innumera facillimè mensurantur.

Si ergo illa, quæ hac methodo in numeris reperimus, ad quantitatem continuam applicare liber, hi possunt institui canones.

Canones ad naturalem progressionem quæ ab unitate sumit exordium.

Summa linearum, est ad quadratum maximæ, vt 1 ad 2

Summa quadratorum est ad cubum maximæ vt 1 ad 3

Summa cuborum est ad 4 gradum maximæ vt 1 ad 4.

Canon generalis ad progressionem naturalem quæ ab unitate sumit exordium.

Summa omnium in quolibet gradu, est ad maximam in proximè superiori gradu, vt vñitas, ad exponentem superioris gradus.

Non de Reliquis differam quia hic locus non est, hæc obiter notaui, reliqua.

reliqua facili negotio penetrantur , eo posito principio , *in continua quantitate, quotlibet quantitates cuiusvis gereris quantitati superioris generis additas; nihil ei superaddere.* Sic puncta lineis , linea superficiebus; superficies solidis, nihil adjiciunt, seu, ut *numericis, in numerico tractatu, verbis utar,* Radices quadratis, quadrata cubis, cubi quadrato-quadratis, &c. nihil apponunt. Quare, inferiores gradus nullius valoris existentes, non considerandi sunt. Hæc, quæ indiuisibilium studiosis familiaria sunt, subjungere placuit, ut nunquam satis mirata connexionio, quâ ea etiam quæ remotissima videntur, in unum addicat unitatis amatrix natura , ex hoc exemplo prodeat, in quo, *quantitatis continua dimensionem, cum numericarum potestatum summam, conjunctam contemplari licet.*





DE NUMERIS MULTPLICIBVS.

Ex sola characterum numericorum additione agnoscendis.

MONITVM.

Mihil tritus est apud arithmeticos, quām numeros, numeri 9 multiplices, constare characteribus, quorum aggregatum est quoque ipsius 9 multiplex. Si enim ipsius v. g. dupli, 18, characteres numericos, 1, + 8, jungas, aggregatum erit 9. Ita vt ex solā additione characterum numericorum numeri cuiuslibet, liceat agnoscere, vr̄um sit ipsius 9 multiplex. v. g. si numeri, 1719 characteres numericos jungas, 1 + 7 + 1 + 9, aggregatum 18 est ipsius 9 multiplex, vnde certò colligitur, & ipsum 1719 eiusdem 9 esse multiplicem, vulgata sanè illa obseruatio est, verūm eius demonstratio à nemine quod sciam data est, nec ipsa notio veterius prouecta. In hoc autem Tractatulo non solum istius sed & variarum aliarum obseruationum generalissimam demonstrationem dedi, ac methodum vniuersalem agnoscendi ex solā additione characterum numericorum propositi cuiuslibet numeri, vr̄um ille sit alterius propositi numeri multiplex; Et non solum in progressionē denariā, quā numeratio nostra procedit, (denariaz enim ex instituto hominum, non ex necessitate naturæ vt vulgus arbitratur) & sanè satis inepte posita est. Sed in quācunque progressionē instituatur numeratio, non falleat hīc tradita methodus, vt in paucis mox videbitur paginis.

Propositio unica.

Agnoscere ex sola additione characterum dati cuiuslibet numeri, an ipse sit alterius dati numeri multiplex.

Vt hæc solutio fiat generalis, litteris vtemur vice numerorum. Sit ergo divisor, numerus quilibet expressus per litteram A; diuidendus

autem, numerus expressus per litteras T V N M , quarum ultima M exprimit numerum quemlibet in unitatum columnā collocatum ; N, verò , numerum quemlibet in denariorum columnā ; V , numerum quemlibet in columnā centenariorum ; T , autem numerum quemlibet in columnā millesimorum , & sic deinceps in infinitum : ita ut si litteras in numeros conuertere velis, assumere possis loco ipsius, M, quemlibet ex nouem primis characteribus verbi gratia 4, loco N quemlibet numerum ut 3, loco V quemlibet numerum ut, 5; & loco T, quemlibet numerum ut 6; & collocando singulos illos characteres numericos in propria columna ; prout collocatae sunt litterae quæ illos exprimunt , proueniet hic numerus , 6 5 3 4, divisor autem A erit numerus quilibet ut 7. Missis autem peculiaribus his exemplis generali ista enunciatione omnia amplectimur.

Dato quocumque diuidendo T V N M , & quocumque divisorie A, agnoscere ex sola additione characterum numericorum T,V,N,M, vtrum ipse numerus T V N M exactè diuidatur per ipsum numerum A.

Ponantur seorsim numeri serie naturali continui 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, & cæt. à dextrâ ad sinistram sic.

& cæt. 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1
& cæt. K I H G F E D C B 1

Iam ipsi primo numero, 1, subscribatur unitas.

Ex ipsa unitate decies sumpta , seu ex 10 auferatur A quoties fieri poterit , & supersit B qui sub 2 subscribatur.

Ex B decies sumpta seu ex 10 B, auferatur A quoties poterit , & supersit C qui ipsi 3 subscribatur.

Ex 10 C, auferatur A quoties poterit & supersit D qui ipsi 4 subscribatur.

Ex 10 D, auferatur A &c. in continuum.

Nunc sumatur ultimus character diuidendi M, qui quidem & primus est à dextra ad sinistram , scribaturque seorsim semel ; Primo enim numero 1, subjacet unitas.

Iam , sumatur secundus character N & toties repetatur quot sunt unitates in B, qui secundo numero subjacet , hoc est multiplicetur N per B & sub M ponatur productus.

Iam sumatur tertius character V , & toties repetatur quot sunt unitates in C, sub tertio numero subjetto , seu multiplicetur V per C & productus sub primis ponatur.

Sic denique multiplicetur quartus T per D, & sub aliis scribatur.

Et sic in infinitum.

Dico prout summa horum numerorum , M, + N in B, + V in C; + T in D, est ipsius A multiplex aut non, & quoque ipsum numerum T V N M, esse eiusdem multiplicem , vel non.

Etenim si propositus diuidendus unicum haberet characterem M

F ij

M
N in B
V in C
T in D

sancè prout ipse esset multiplex ipsius A, numerus quoque M esset eiusdem A multiplex, cum sit ipse numerus totus.

Si vero constet *duobus* characteribus, N M,
Dico quoque, prout M, † N in B, est multiplex A, & ipsum numerum, N M, eiusdem multiplicem esse.

Etenim character N in columna denarij, æquatur 10 N,
Verum ex constructione, est 10—B, multiplex A
Quare ducendo 10—B in N est 10 N—B in N multiplex A
Si ergo contingit & esse M, † B in N multiplicem A
Ergo ambo vltimi multiplices juncti 10 N † M erunt multipl. A
Id est N in columna denarij & M in
columna vnitatis, seu numerus N M est multiplex A.

Q. E. D.

Si numerus diuidendus constet *tribus* characteribus, V N M,
Dico quoque ipsum esse aut non esse multiplicem A,
propt. M, † N in B † V in C, erit ipsius A multiplex, vel non.

Etenim character V, in columna centenarij, æquatur 100, V.
At ex constructione, est 10—B, multiplex, A,
Quare multiplicando 10—B per 10 100—10 B, multip. A,
Et ducendo ipsos in V 100 V—10 B in V, mult. A,
Sed est etiam ex constructione, 10 B—C, multip. A,
Quare ducendo in V, 10 B in V—C in V, mult. A,
Sed ex ostensis 100 V—10 B, in V, mult. A,
Ergo juncti duo vltimi 100 V—C in V, mult. A,
Iam vero ostendemus ut in secundo casu 10 N—B in N, mult. A,
Ergo juncti duo vltimi 100 V † 10 N—C in V—B in N, mult. A,
Ergo si contingat hos numeros C in V † B in N † M, esse mult. A,
Ambo vltimi juncti nempe 100 V, † 10 N, † M; & mult. A,
Seu V in columna centenarij N denarij & M vnitatis, hoc est numerus V N M, est multiplex, A. Q. E. D.

Non secus demonstrabitur de numeris *ex pluribus* characteribus compositis. Quare prout &c. Q. E. D.

Exemplis gaudemus.

Quarto, qui sunt numeri multiplices numeri 7? Scriptis continuis,

1 0 9 8 7 6 5 4 3 2 1
6 2 3 1 5 4 6 2 3 1

Ex vnitate decies sumpta, seu
ex 10 aufero 7 quoties potest, superest 3 quem pono sub 2,
Ex 3 decies sumpto, seu
ex 30 aufero 7 quoties potest, superest 2 quem pono sub 3,
Ex 20 aufero 7 quoties potest, superest 6 & pono sub 4,

Ex 60 aufero 7 quoties potest, superest 4 & pono sub 5,
 Ex 40 aufero 7 quoties potest, superest 5 & pono sub 6,
 Ex 50 aufero 7 quoties potest, superest 1 & pono sub 7,
 Ex 10 aufero 7 quoties potest, & redit 3 & pono sub 8,
 Ex 30, aufero 7 quoties potest, & redit 2 & pono sub 9,
 Et sic redit series numerorum, 1, 3, 2, 6, 4, 5, in infinitum.

Iam proponatur numerus quilibet, 287542178,

De quo quæritur vtrum exactè diuidatur per 7.
 hoc sic agnosceretur.

Sumatur *semel* eius character qui primus est à dextrâ ad sinistram,
 nempe 8 *primo numero seriei continua subiaceat unitas*.

Quare ponatur ille, 8, primus character *semel* 8

Secundus, qui est 7, ter sumatur, seu per 3 multiplicetur,

secundo numero seriei subiaceat 3, sitque productus 21.

Tertius bis sumatur, *subiaceat enim 2 ipsi 3, quare*

tertius character qui est 1 per 2 multiplicatus sit 2:

Quartus eadem ratione per 6 multiplicatus 12:

Quintus per 4 multiplicatus 16:

Sextus per 5 multiplicatus 25:

Septimus *semel, septimo enim subiaceat 1,* 7:

Octauus, ter sumptus 24:

Nonus bis sumptus 4:

Et sic deinceps si superessent. Iungantur hi numeri 119

Si ipse aggregatus, 119, est multiplex ipsius 7, numerus quoque propositus, 287542178, eiusdem 7, multiplex erit.

Potest autem dignosci eadem methodo, vtrum ipse 119 sit multiplex 7 scilicet, sumendo semel primum characterem 9:

secundum characterem ter 3:

& præcedentem bis 2:

14

Si enim summa 14 est multiplex 7 erit & 119 eiusdem multiplex.

Sed & si, curiositate potius quam necessitate moti, velimus agnoscere vtrum 14 sit multiplex 7 sumatur character vltimus *semel* 4:

& præcedens ter 3:

7:

Si summa est multiplex ipsius 7 erit & 14 multiplex 7, quare & 14, & 119, &, 287542178.

V Is agnoscere quinam numeri diuidantur per 6.

Scriptis, ut sæpius dictum est, numeris naturalibus 1,2,3,4,5, &c.
 & 1 sub, 1, posito

&c. 4 3 2 1

&c. 4 4 4 1

F iij

Ex 10 aufer 6 reliquum 4, sub 2 ponito

Ex 40 aufer 6 reliquum 4, sub 3 ponito

Ex 40 aufer 6 reliquum 4, sub 4 ponito

Et sic semper redibit 4, quod agnosci potuit vbi semel rediit.

Ergo, si proponatur numerus quilibet, de quo quærebatur vtrum sit diuidendus per 6 nempe 248742: sume ultimam eius figuram semel

præcedentem quater 2:

præcedentem quater &c. 16:

&, uno verbo, primam semel, reliquarum vero 28:

summam quater, 32:

16:

8:

102

si summa 102 diuidatur per 6 diuidetur & ipse

numerus propositus 248742 per eundem 6.

V Is agnoscere vtrum numerus diuidatur per 3.

Scriptis vt prius numeris naturalibus, & 1 sub 1 posito,

5	4	3	2	1
1	1	1	1	1

Ex 10 aufer 3 quoties potest, reliquum 1 sub 2 ponito

Ex 10 aufer 3 quantum potest reliquum 1 sub 3 ponito

& sic in infinitum.

Ergo si proponatur numerus quilibet, 2451,

vt scias vtrum diuidatur per 3,

sume semel ultimam figuram

1:

præcedentem semel

5:

& semel singulas

4:

2:

12:

si summa diuidatur per 3, diuidetur & numerus propositus

per 3.

V Is agnoscere vtrum numerus diuidatur per 9.

Scriptis numeris 1, 2, 3, &c. & 1 sub 1 posito.

Ex 10, aufer 9, & quoniam superest 1, patet, unitatem contingere singulis numeris. Ergo; si numeri propositi singuli characteres simul sumpti diuidantur per 9, diuidetur & ipse.

V Is agnoscere vtrum numerus diuidatur per 4.

Scriptis numeris naturalibus, vt mos est, & posito 1 sub 1.

4	3	2	1
0	0	2	1

Ex 10, aufer 4 quantum potest reliquum 2 pone sub 2,

Ex 20, aufer 4 quantum potest reliquum 0, pone sub 3;

Ex 100, aufer 4, superest semper 0,

Quare si proponatur numerus diuidendus, 2486,

pono ultimum characterem semel
precedentem bis, *subiaceat enim 2 sub 2,*

6:

16:

22:

Præcedens per o multiplicatus facit zero
& sic de reliquis; quare ad ipsos non attendito; & si summa priorum,
nempe 22, per 4 diuidatur, diuidetur & ipse, secus autem, non.
Sic numeri quorum ultimus character semel, præcedens bis, præ-
cedens quater, (*reliquis neglectis, zero enim sortiuntur*) simul
juncti numerum efficiunt multiplicem 8, sunt ipsi & eiusdem 8 multi-
plices, secus autem, non.

In exemplum autem dabimus & illud.

Agnoscere qui numeri diuidantur per 16. Scriptis ut dictum est nu-
meris naturalibus 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, &c., 1, sub, 1, posito.

7	6	5	4	3	2	1
○	○	○	8	4	10	1

Ex 10, aufer 16 quantum potest; superest ipse 10, *Ex minore enim
numero major numerus subtrahi non potest, quare ipsum et numerus
10 ponatur sub 2.*

Ex ipso 10 decies sumpto, ut mos est, seu ex 100, aufero 16 quan-
tum potest, superest 4 quem pono sub 3.

Ex 40, aufero 16 quantum potest, reliquum 8 pono sub 4.

Ex 80 aufero 16 quantum potest, superest, 0.

Ideo omnis numerus cuius ultimus character semel sumptus, penul-
timus decies, præcedens quater, & præcedens octies, efficiunt nume-
rum multiplicem 16, erit & ipse ipsius 16 multiplex.

Sic reperies omnes numeros, quorum penultimus character de-
cies, reliqui autem omnes scilicet ultimus, ante penultimus, præante
penultimus, & reliqui semel sumptui, efficiunt numerum diuisibilem
per 45, vel 18, vel 15, vel 30, vel 90, & uno verbo omnes diuisores
numeri 90, duobus constantes characteribus, diuidi quoque & ipsos
per hos diuisores.

Non difficilis inde ad alia progressus, sed intentatam hic usque
materiam aperuisse, & satis obscuram lucidissima demonstrauisse
ne illustrauisse, sufficit. Ars etenim illa, qua ex additione characterum
numeris, noscitur per quos sit diuisibilis, ex imâ numerorum naturâ, &
ex eorum denariâ progressionem vim suam sortitur, si enim aliâ progres-
sione procederent, verbi gratiâ, duodenariâ (quod sanè gratum foret)
& sic ultra primas nouem figurâs, aliæ duæ institutæ essent, quarum al-
tera denarium, altera vndenarium exhiberet; Tunc non amplius con-
tingeret, numeros quorum omnes characteres simul sumptui efficiunt
numerum multiplicem 9 esse & ipsos eiusdem 9 multiplices.

Sed methodus nostra, necnon & demonstratio, & huic progressio-
ni, & omnibus possibilibus conuenit.

48 DE NVMERIS MVLTIPLICIBVS.

Si enim in hac duodenaria progressionē, proponitur agnoscere an numerus diuidatur per 9.

Instituemus vt antea numeros naturali serie continuos 1, 2, 3, 4, 5, &c. & 1 sub 1 posito

4	3	2	1
○	○	3	1

Ex unitate jam duo decies sumpta seu ex 10, (*qui jam potest duodecim*; non autem *decem*) auferendo 9 quantum potest, superest 3, quem pono sub 2.

Ex 30, (*qui jam potest triginta sex scilicet ter duodecim*) aufer 9 quantum potest, & superest nihil, continetur enim 9 quater exacte in *triginta sex*; pono igitur, 0, sub, 3.

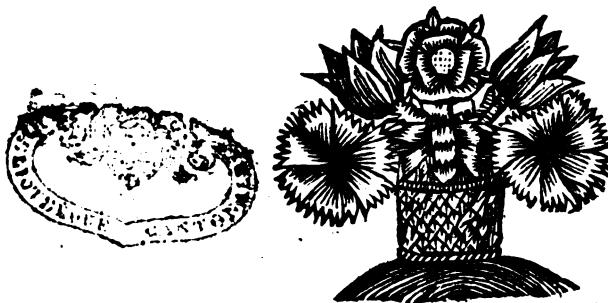
Et ideo, zero sub reliquis characteribus contingit.

Vnde colligo, omnes numeros, quorum ultimus character semel sumptus, penultimus vero *ter*, (*de ceteris non curio quales sint, zero enim fortius*) efficiunt numerum diuisibilem per 9, diuidi quoque per 9, in duodenaria progressionē.

Sic in hac progressionē duodenaria omnes numeri quorum singuli characteres simul sumpti efficiunt numerum diuisibilem per 11, sunt & diuisibles per eundem.

IN nostra vero progressionē denaria, contingit omnes numeros diuisibiles per 11, ita se habere, vt ultimus character semel sumptus, penultimus decies, præcedens semel, præcedens decies, præcedens semel, præcedens decies, & sic in infinitum, conflare numerum multiplicem 11.

Hac & alia faciliter studio, ex ista methodo quisque colliget: Tegimus quidem quoniam intentata placent, relinquimus vero ne nimis perscrutatio tedium pariat.



Méthode courte et aisée pour trouver le produit des nombres ternaires, senaires et novenaires.

• Avertissement
Par les nombres ternaires on entend ceux qui s'expriment seulement par trois unités, ^{des} 3; 33; 333; 3333 etc.

Par les senaires ceux qui se divisent par six, comme 6; 66; 666; 6666 etc.

Et par les novenaires ceux qui se divisent par neuf, comme 9; 99; 999; 9999 etc.

Règle I. et particulière pour les nombres novenaires.

1. Cas. Quand les deux nombres à multiplier sont égaux: ou ce qui est la même chose, quand on a un nombre à multiplier par soi-même.

Ayant posé le premier nombre il faut poser le second au-dessous; non pas vis à vis, mais en sorte

pour le premier chiffre de celui cy reponde, la celuiy des autres de l'autre; faisant avancer le reste à main droite.

Exemples . . .

9:	9 9:	9 9 9:
9:	9 9:	9 9 9 9:

Puis ayant tiré trois lignes au bas pour permettre le produit dessous, il faut ajouter les deux nombres ensemble; mais à rebours de l'addition ordinaire; commençant à main droite gauche, et finissant vers la droite. Et la somme qui est inverse se trouve le produit qu'on cherche.

Exemple . . . Soit le nombre qu'à multiplier par 9: soy même. L'ayant posé deux fois,
$$\begin{array}{r} 9 \\ \hline 81 \end{array}$$
 l'un au dessous de l'autre, avec une ligne auxiliaire; j'en dis 9, et 9 sont 18; j'écris le 8 sous les 9, et je retiens 1 que je mets après le 8; ainsi, je trouve 81: pour le produit que l'on demande.

Autre exemple. Soit 9 9 9: le nombre que j'ay
9 9 9: à multiplier par soy même .
$$\begin{array}{r} 9 9 9: \\ \hline 9 9 8 0 0 1: \end{array}$$
 L'ayant posé deux fois de la manière qu'il est ici représenté: j'écris

j'écris premierement un 9 sous la ligne qui aspire des celuy du premier rang, et un autre sous celuy du second rang. Puis venant au troisième, j'ajoute les deux 9 de ce même rang ensemble, qui me donnent à 8 : j'écris le 8 sous 9, et je retiens 1 que j'ajoute au 9 du quatrième rang, et je trouve 10. Je pose le zéro après le 8, et je retiens 1 que j'ajoute au 9 du dernier rang. Je traque encore 10 que j'écris à rebours, mettant le zéro sous le 9, et 1 à la fin. Ainsi je suis arrivé à 9980011 pour le produire au quarre de 999 : que je cherchoie.

.....

¶ 2. Cas. Quand l'un des nombres est plus grand que l'autre.

Ayant posé le grand nombre, et le petit au-dessous, en sorte que celui-ci commence sous le chiffre des unités de l'autre, et que le reste avance à main droite, comme il est dit au cas précédent : il faut joindre au petit nombre vers la main gauche autant de 9 qu'il en a moins que le plus grand ; puis ayant tiré une ligne

airobas pour y mettre le produit, il en faut faire l'addition à rebours comme il est enseigné au cas précédent. La somme qui sera inverse sera le produit que l'on chercher. Les exemples éclaircissent avec cette règle dans qu'il soit besoin d'une plus longue explication.

Exemple de 99² par 9²:
Le grand nombre 99²:
Le petit nombre avec un 9 qui y est joint. 9-9:
Leur somme inverse, qui est le produit. ... 892:

Exemple de 999² par 9²:
Le grand nombre 999²:
Le petit nombre avec deux 9 qui y sont joints. 99-9:
Leur somme inverse, qui est le produit ... 8991:

Exemple de 999² par 99²:
Le grand nombre 999²:
Le petit nombre avec trois 9 qui y est joint. 99-9:
Leur somme inverse, qui est le produit. ... 98901:

Où les

Autres exemples:

Où les 9 ajoutés au petit nombre sont renfermés dans des parenthèses pour les discerner.

$$\begin{array}{cccc}
 9 & 9 & 9 & 9 \\
 (9 & 9 & 9) & 9 & : & (9 & 9 & 9) & 9 & : & (9 & 9 & 9) & 9 & : \\
 \hline
 8 & 9 & 9 & 9 & 9 & : & 9 & 8 & 9 & 9 & 9 & 0 & : & 9 & 9 & 8 & 9 & 9 & 0 & 0 & : & 9 & 9 & 8 & 9 & 8 & 9 & 0 & 0 & :
 \end{array}$$

Règle II.. et générale: pour les trois opérations des nombres.

1. Cas. Quand les deux nombres à multiplier ont une quantité égale de chiffres.

Premièrement il faut poser les deux nombres l'un après l'autre avec deux points au milieu pour les distinguer et une ligne horizontale pour y mettre le produit. La même chose doit s'observer pour le cas suivant.

Exemples 33 66:33 66:999 9999:9999

Apres cela où les deux nombres n'ont chacun qu'un chiffre, il n'y a qu'à les multiplier l'un par l'autre et mettre leur produit sous la ligne; mettant le

chiffres des unités, vis à vis, du dernier nombre,
et celui des dizaines, s'il y en a, vis à vis, de
celui du premier.

Voici ceux pour exemple.

$$\begin{array}{r} \underline{3:3} \\ 9: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{3:6} \\ 18: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{3:9} \\ 27: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{6:6} \\ 36: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{6:9} \\ 54: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{9:9} \\ 81: \end{array}$$

Mais si l'on a chacun plusieurs chiffres, il faut multiplier celui des unités de l'un par celui des unités de l'autre, et écrire le produit sous ces mêmes chiffres, mettant les dizaines, ou un zéro si rien n'est sous le premier, et les unités sous le dernier.

Exemple. $\underline{6:66:3:33:} \quad \underline{2. \text{Exemple. } 3:333:3:333:3}$

Puis il faut sortir la dernière chiffre qui représente les unités du produit, et mettre le reste sous chaque chiffre restant à multiplier du dernier nombre.

Exemple. $\underline{3:33:333:666:3333:9999:}$

$$\begin{array}{r} \underline{3:33:} \\ 0.8.9: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{333:666} \\ 7.7.8: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{3333:9999} \\ 8.6667: \end{array}$$

$$\begin{array}{r} \underline{666:666} \\ 13.5.6.6: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{66:99} \\ 6.3.4: \end{array} \quad \begin{array}{r} \underline{999:999} \\ 8.0.0.2: \end{array}$$

Enfin

Echaptez à faire ajouter au chiffre des dizaines du même produit, et mettez alors ~~les~~ sous chaque chiffre restant à multiplier ~~des~~ par les nombres et on aura le produit entier que l'on cherche.

of language is used. **Example:** *John went over west*

33. தீர்மானம் : ... 313 புதிய நூல் ..

2.08.11 2.2.4.7.8.9 3.3.3.2.1.6.6.6.7

66:66 666:999::999:999

ମୁଦ୍ରଣ ନଂ: ୧୦୯୫୪୫ ପୃଷ୍ଠା ୧୫୦ ପୃଷ୍ଠା ୧୫୧୩ ପତ୍ର ୧୦

15 2 45 20 02 24 7 2 88 13 6

2e Cas. Prenez les deux nombres et multipliez-les par quantité égale de chiffres.
Ils en donneront deux lignes d'écriture, l'une à droite de l'autre.
Ayant pris les deux nombres à côté l'un de l'autre,
avec deux points entre eux pour les séparer, dessinez deux
lignes au dessous, comme il a été dit au premier cas :
il faut prendre du nombre qui a le plus de chiffres
autant qu'il y en a à l'appréhension totale de l'aire :
mité vers le milieu, et les separer avec un point de
cette manière qui ressemble au tableau de l'aire moyenne, formé
deux nombres servent à diviser en trois membres,
dont celui du milieu qui sera toujours renfermé
entre les points de séparation, sera composé

des chiffres que le grand nombre a de plus qu'il aperçut.

Exemples

3:3:3: 38:666: 39:9 666:66 66,99:99 9.999:9

Tout cela étant ainsi préparé, il faut multiplier les deux membres extrems selon la méthode des cases précédentes, et tout de même que pour les nombres d'égale quantité de chiffres.

$$\frac{3 \cdot 3 \cdot 3}{9} : \frac{381666}{2178} : \frac{3 \cdot 9 \cdot 9}{27} : \frac{6646 \cdot 66}{4356} : \frac{66193 \cdot 99}{6534} : \frac{9 \cdot 99999}{84}$$

Renvoie le prédicte dans chiffré des artifices, sous lesquels il n'y a quinze mattois toujours égale à deux chevaux, en sorte que l'espace du milieu du produit des extrémités en soit démultiplié, et l'on aura le produit entier.

Exemplar

3:93. 3:94. 3:95. 3:96. 3:97. 3:98. 3:99. 3:100.

99 219 18 1297 43996 699934 89971

۹۸۶ ۹۹۷ ۹۹۸ ۹۴۹ ۰۳۵۱ ۳۳۲ ۹۴۹ ۶۶۶ ۷

666:9999

~~Chancery seal 88599 35~~ will be held until

‘*Quoniam vobis existimat deus misericordia et misericordia*

5

CETTE REGLE s'étend sur tout nombre monocaractéristique composé de quel chiffre que ce soit, proposé pour multiplicateur d'un nombre composé tout de 9. Soit par exemple un nombre de douze 9, donné à multiplier par un autre nombre de douze 7 : Ecrivez premierement les douze 7, puis les douze 9 tout de suite en une première ligne ; et ayant tiré une ligne au dessous mettez onze 7 sous les onze premiers 7 du multiplicateur, et un 6 après. Et comme la différence de 7 à 9 est 2, mettez onze 2 après le 6, vis à vis des onze premiers 9, et un 3 à la fin : vous aurez pour produit ce nombre de vingt quatre chiffres, 777777777762222222223.

Si vous avez seize 9 à multiplier par douze 7, ou douze 9 par seize 7 : Posez premierement onze 7 sous les onze premiers 7 du multiplicateur, & un 6 après ; puis quatre 9 après le 6, parce que l'un des nombres a quatre chiffres plus que l'autre. Apres cela mettez onze 2 sous le multiplicande, et un 3 à la fin ; vous aurez ce nombr. de 28 chiffres : 77777777776999922222222223.

Monsieur Comiers a aussi trouvé cette règle : &c ; voici comme il en parle dans son petit traité de l'art d'écrire et de parler occultement. Je fais, dit-il, en un moment, tout aveugle que je suis, ce qu'on ne peut faire en un mois et avec plusieurs mains de papier : Car par exemple soit proposé un nombre composé de six cens soixante six chiffres 9 écrits de suite, à multiplier par six cens soixante six figures de 6 écrits aussi de suite ; je dis que le nombre produit aura mille trois cens trente deux chiffres, dont les six cens soixante cinq premiers chiffres seront tous chiffres 6, après lesquels suivra un chiffre 5, qui sera suivi de six cens soixante cinq chiffres 3, et enfin du chiffre 4.

Mais il ne dit point comment il faut trouver le produit quand l'un des nombres à multiplier a plus de chiffres que l'autre : ny comment il faut faire lors que le petit nombre est composé d'autres chiffres que des 6.

Autre manière de multiplier.

Ajoutez au multiplicateur autant de zeros qu'il y a de neufs du multiplicande, et de la反而 ôter le multiplicateur; vous aurez le produit.

Exemple de douze 9 multiplier par douze 7.

$$\begin{array}{r}
 + 777777777777000000000000 \\
 - 777777777777 \\
 \hline
 + 777777777777622222222223
 \end{array}$$

Exemple de douze 9 multiplier par quinze 7.

$$\begin{array}{r}
 + 777777777777000000000000 \\
 - 777777777777 \\
 \hline
 + 77777777777769999923332332323
 \end{array}$$

Exemple de onze 9 multiplier par seize 9.

$$\begin{array}{r}
 + 999999999999000000000000 \\
 - 999999999999 \\
 \hline
 + 9999999999994999994444444444
 \end{array}$$

Exemp. de 9 par 3.

$$\begin{array}{r}
 30 \\
 - 3 \\
 \hline
 27
 \end{array}$$

Exemp. de 9 par 9.

$$\begin{array}{r}
 90 \\
 - 9 \\
 \hline
 81
 \end{array}$$

La démonstration en est facile.

Autrement encore.

*L*a methode precedente se fait par la soustraction : mais celle cy se fait par l'addition inverse ; et c'est une suite de la premiere regle de la methode que j'ay donnee cy dessus, pour trouver le produit des nombres ternaires, sennaires et novenaires, laquelle est icy rendue plus generale :

Avertissement. Les Arithmeticiens ont accoutume de prendre le plus grand nombre à multiplier pour le multiplicande, et le plus petit pour le multiplicateur. Mais afin d'estre icy plus clair, je prendrai toujours celuy des neufs pour le multiplicande, et l'autre pour le multiplicateur, soit qu'il soit plus grand ou plus petit, c.à. qu'il ait plus ou moins de chifres.

1 Cas. Quand le multiplicateur et le multiplicande ont egalem^t. de chifres.

1. Poser le multiplicateur.

- 7
2. sous le dernier chiffre du multiplicateur, posez le premier neuf du multiplicande, et les autres en suite.
 3. Puis prenant la différence du dernier chiffre du multiplicateur au premier neuf, posez-la un degré plus bas, c'est à dire plus à main droite, et réitérez la autant de fois que l'un des deux nombres a de chiffres.
 4. Et ayant tiré une ligne au dessous, de ces trois nombres, ajoutez-les à rebours, leur somme inverse sera le produit cherché.

Exemple.

Le multiplicateur	... 7 7 7 7 7
Le multiplicande	9 9 9 9 9
La différence de 9 à 7 posée 6 fois	... 2 2 2 2 2
Leur somme inverse	
qui est le produit	... 7 7 7 7 6 2 2 2 2 3

Autres exemples

$$\begin{array}{r}
 3 \\
 9 \\
 \hline
 6 \\
 \hline
 27
 \end{array}
 \quad
 \begin{array}{r}
 22 \\
 99 \\
 \hline
 77 \\
 \hline
 2178
 \end{array}
 \quad
 \begin{array}{r}
 8888 \\
 9999 \\
 \hline
 1111 \\
 \hline
 88871112
 \end{array}$$

2 Cas. Quand l'un des nombres a plus de chiffres que l'autre.

1. Posez le multiplicateur et le multiplicande selon la règle ci dessus.

2. Si le multiplicateur a moins de chiffres que le multiplicande, ajoutez y en autant qu'il s'en manque à main droite : mais si le multiplicande en a moins que le multiplicateur, ajoutez y autant de 9 qu'il s'en manque, à main gauche.

3. Puis prenant la différence du premier 9 au chiffre supérieur, posez là un degré plus bas, c'est à dire plus à main droite ; et réitérez la autant de fois qu'il y a de 9 . et tirez une ligne par dessous.

4. La somme inverse de ces trois nombres sera le produit cherché.

Exemples .

$$\begin{array}{r} 7777(77) \\ 999999 \\ \hline 7776992223 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 777777 \\ (9)99999 \\ \hline 7777692223 \end{array}$$



